



## Migration et prostitution : la confiance à l'épreuve des frontières

**LES ACTES DU COLLOQUE**  
**Décembre 2019**

Colloque financé et soutenu par :



## Notre programme Lutte contre l'exclusion : Migration et prostitution

Nous avons achevé la cinquième année du programme « Lutte contre l'exclusion : Migration et Prostitution » par la tenue d'un colloque portant sur la confiance dans le travail médico-social. Ce colloque s'inscrit dans la prolongation des interventions que nous proposons tout au long de l'année aux intervenants de terrain de la région Occitanie, pour les informer/former sur les problématiques spécifiques rencontrées par les personnes migrantes et prostituées. Vous pouvez retrouver les informations sur le site [www.integration-rubis.fr](http://www.integration-rubis.fr).

Ce colloque est financé par l'Europe/FAMI (Fonds Asile Migration et Intégration), par la Préfecture de la Région Occitanie / DRDFE (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité) et a reçu le soutien de la Ville de Fourques.

NB : Le programme initial, reproduit ci dessous, a fait l'objet de modifications de dernière minute en raison du mouvement de grève contre la réforme des retraites et de la mobilisation des agents de la SNCF. Nous remercions vivement Maître Rochiccioli, avocate à la cour et présidente du GISTI, Madame Pestre, psychologue clinicienne ainsi que les membres de l'équipe de l'association communautaire Grisélidis - Madame Kebabza, Madame Bogdanova et Madame Monnet - qui s'étaient rendues disponibles pour intervenir et qui ont participé activement à la préparation de ce colloque.



# Programme

## 8H30 ACCEUIL

### 9H-9H45 OUVERTURE

Mot de bienvenue et d'introduction du colloque par Mme Thomas, présidente d'ARAP-Rubis, suivi des interventions de M. Lauga, préfet du Gard, de Mme Chapelier, députée du Gard et de M. Dumas, maire de Fourques

### 9H45-12H15 PLENIERE

#### **Prostitution et migration : les logiques de suspicion**

*Comment comprendre l'attitude de méfiance des personnes que nous rencontrons ? Dans quel contexte social et politique s'inscrit la relation d'aide ? De quelles manières les politiques migratoires restrictives et le regard porté sur les étrangers impactent-ils les professionnels et les usagers ?*

Modération : Mme Milesi, assistante sociale, vice-présidente d'ARAP-Rubis

Interventions :

Mme de Montvalon, sociologue, chercheuse associée au laboratoire URMIS «Migrations et Sociétés»

Mme Pestre, psychanalyste, psychologue clinicienne et maître de conférences à l'Université de Paris (Univ. Paris Diderot)

Mme Rochiccioli, avocate à la Cour et présidente du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés)

## 12H15 13H45 PAUSE DEJEUNER SUR PLACE Stand d'information et librairie

### 13H45-15H45 PLENIERE

#### **De la méfiance à la confiance : comment adapter nos réponses ?**

*Nous réfléchissons, à partir de pratiques de terrain, à notre positionnement professionnel. Nous mettrons en avant des initiatives menées sur Toulouse et Nice qui permettent de renforcer la parole et l'action des personnes concernées.*

Modération : Mme Cazès, assistante sociale, trésorière d'ARAP-Rubis

Interventions :

Mme Bressieux, assistante sociale de l'association ALC, service Les Lucioles

Mme Obazee, ex-victime de traite des êtres humains

Mme Kebazba, co-directrice de l'association de santé communautaire Grisélidis

Mme Bogdanova, médiatrice en santé à Grisélidis

Mme Monnet, chargée du pôle social de Grisélidis

### 15H45-16H PAUSE

### 16H-16H45 SYNTHESE

#### **Quelles perspectives pour les professionnels & pour les usagers ?**

M. Hauvuy, directeur du pôle Prévention Hébergement Insertion de l'association ALC

### 17h CLÔTURE

## Introduction(s)

Mesdames et Messieurs,

**E**n tant que présidente de l'association ARAP-Rubis, et au nom des membres du conseil d'administration et de l'équipe, je vous remercie d'être venu-e-s, parfois de loin et malgré les grèves contre la réforme des retraites, participer à cette journée de réflexion autour de la question de la confiance dans la relation d'accompagnement social.

L'association ARAP-Rubis depuis 1996 est engagée au quotidien aux côtés des prostitué-e-s-travailleur-se-s du sexe contre les discriminations, la stigmatisation, les violences, pour l'accès au droit et à la santé, à la formation, et à l'emploi. Une partie des personnes que nous accompagnons sont étrangères, sans titre de séjour, dans une situation de grande précarité et d'isolement. Certaines sont libres, d'autres contraintes à la prostitution par des réseaux mafieux d'exploitation d'êtres humains.

Nous avons construit cette journée autour d'un constat : celui de la difficulté d'établir une relation de confiance. Nous sommes régulièrement interpellés, sur le terrain ou par nos partenaires, par le fait que la méfiance est au cœur de la relation et qu'elle limite parfois, voire empêche, le travail d'accompagnement social.

Nombreux sont celles et ceux qui nous parlent de grande solitude, de difficulté à se lier, de trahisons qui ont pu prendre la forme de secrets révélés, d'abus ou encore de logiques d'exploitation et de violence. Nous voulons aujourd'hui, avec les intervenants et avec vous les participants, comprendre d'où vient cette méfiance et comment y faire face. Sans possibilité d'élaboration ou d'analyse, la méfiance pourrait contaminer la relation d'aide. L'écoute active et le non jugement doivent être replacés au cœur de notre prise en charge.

Nous verrons, ce matin, avec Madame de Montvalon, sociologue, Maître Belaïche avocat spécialisé dans le droit des étrangers, Docteur Cukier bénévole à la permanence médicale à ARAP-Rubis que le contexte social et politique dans lequel est prise la relation d'aide est celui d'une suspicion vis à vis des étrangers, réputés « fraudeurs ou profiteurs du système ». Toute relation d'aide ou de soin s'inscrit dans un contexte politique qui en structure en partie le sens et le déroulement.

Cet après-midi, nous allons réfléchir à la relation d'accompagnement. La méfiance du point de vue des personnes que nous rencontrons peut apparaître comme une stratégie de protection, d'adaptation à un environnement incertain et dangereux. Pour cela, nous décrypterons, avec Madame Bressieux, assistante sociale, et Madame Obazee, ex-victime de la traite des êtres humains, ce qui se passe dans la relation d'accompagnement et qui interroge notre posture, notre fonction. L'association Grisélidis qui devait donner des éléments de réflexion est excusée. Des intervenants d'ARAP-Rubis et de l'association marseillaise Autres Regards interviendront sur la fonction de médiation.

Nous prendrons le temps de clôturer le colloque, avec M. Hauvuy, directeur du pôle Prévention Hébergement Insertion de l'ALC, et de tracer des perspectives sur la manière dont la relation d'accompagnement se déploie dans le temps. Entre méfiance et confiance, il est possible de naviguer...

La compagnie de théâtre l'atelier Florentin ponctuera la journée de lectures inédites de « Migraaaants », donnant une vision décalée par rapport aux politiques de migration.

Vous êtes toutes et tous invités à prendre la parole et à partager vos interrogations. Les échanges pourront se poursuivre au cours des pauses et lors du déjeuner. La librairie « Les grandes largeurs », installée dans le hall, a réalisé une sélection d'ouvrages en lien avec les thématiques qui nous préoccupent.

Nous remercions enfin nos financeurs sans qui l'organisation de ce colloque n'aurait pas pu voir le jour : l'Europe avec le Fonds Asile Migration et Intégration, le Préfet de la Région Occitanie avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, mais aussi l'ensemble des

financeurs de l'association et surtout la Mairie de Fourques qui nous a prêté ce bel auditorium « les deux Rhônes » pour nous réunir à la frontière du Gard et des Bouches-du-Rhône, mais également de l'Occitanie (Pyrénées-Méditerranée) et de la Région Sud (Provence Alpes Côte d'Azur).

Madame Frédérique THOMAS  
Présidente de l'association ARAP-Rubis

---



Mesdames, messieurs,

**A** l'énoncé du sujet de ce colloque, on pourrait croire que, dans des villages comme les nôtres, si tranquilles, les populations soient indifférentes. Il n'en est rien, parce que nous avons le sentiment d'appartenir aujourd'hui à un monde global et de vivre la cinquième révolution technique. La première, en occident, fut l'invention de l'imprimerie qui a permis, à chacun, de recevoir le savoir, la deuxième fut la substitution de l'énergie humaine par la vapeur et l'électricité, la troisième l'accélération des vitesses des transports, ensuite la vision du monde instantanée à travers les télévisions. Aujourd'hui, nous vivons tous la dernière, la révolution informatique qui a pour objet et conséquence d'anéantir les distances et le temps, et surtout de mettre en cohérence l'infiniment petit avec l'infiniment grand.

Ici, à Fourques, il y a deux jours, un événement a bouleversé le village. Un hélicoptère de la gendarmerie a survolé en long et en large les toits du village. Accompagné de nombreux gendarmes au sol qui pourchassaient simplement des voleurs, en l'occurrence des voleuses - deux jeunes filles de 12 ans d'origine roumaine - supervisées au sol par un individu en voiture. Je dis, que, finalement, ces jeunes gens sont autant victimes que les personnes dévalisées. Elles sont victimes d'une violence que l'on peut penser inhérente à l'homme et d'un système qui les dépasse. Depuis toujours il y a des hommes et des femmes qui luttent pour arrêter cette violence, la limiter... dans un axiome qui dit que la pensée doit être globale mais l'action doit être locale. Je crois que c'est dans cet esprit que s'inscrit le travail de l'association ARAP Rubis. Alors, quand on parle global, le mot qui me vient à l'esprit c'est *universalité*. Dans nos sociétés, depuis quelques siècles, on a déclaré les droits universels de l'homme. Mais ce n'est pas l'apanage de l'occident. En Afrique, au 13<sup>ème</sup> siècle, dans le grand empire mandingue, au sud du Sahara, des hommes ont créé la première charte des droits humains. En 1222, ces gens là disent - la charte commence en ces termes : « Toute vie humaine est une vie. Une vie ne vaut pas mieux qu'une autre vie. ». L'homme doit être considéré dans sa nature d'être humain et l'esclavage sera désormais interdit. Vous voyez, ces gens se sont inscrits sur des chemins périlleux et je crois que c'est encore d'actualité, un millénaire après.

Cette journée s'inscrit dans la continuité de ce qui a été déclaré au 13<sup>ème</sup> siècle. On le sait, depuis Sisyphe, on a à refaire le monde... sans cesse. Je vous souhaite un bon colloque, aux uns et aux autres.

Monsieur Gilles DUMAS  
Maire de Fourques

---

Monsieur le représentant du Préfet,  
Madame la Présidente d'ARAP RUBIS  
Monsieur le maire de Fourques,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs les professionnels,  
Mesdames, Messieurs les associatifs,  
Mesdames, Messieurs,

« *La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté* », est-il énoncé dans la Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, approuvée par son Assemblée générale le 2 décembre 1949 et ratifiée par la France le 19 novembre 1960.

Au cours des dernières décennies, les flux migratoires ont subi de nombreuses modifications, l'une des plus importantes étant la « féminisation de la migration ». Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), en 2015, sur les 244 millions de personnes migrantes à travers le monde, 48 % sont des femmes. En France, la féminisation des flux migratoires commence à se produire à partir de 2008, où pour la première fois, le nombre de femmes migrantes est supérieur à celui des hommes avec 52 % contre 48 %.

Le profil des femmes qui émigrent a aussi évolué. Ainsi, face aux projets migratoires conçus dans le cadre familial ou avec leur conjoint, les projets migratoires individuels mis en place de façon autonome par les femmes sont de plus en plus nombreux. Les raisons qui les poussent à entreprendre la route de la migration sont nombreuses, mais la littérature comparée met en avant quatre raisons principales :

- La féminisation de la pauvreté au niveau mondial qui conduit les femmes à chercher des moyens de vie dignes et autonomes dans d'autres régions ou pays ;
- Le processus d'individualisation des femmes, qui les mènent vers des projets de vie plus indépendants ;
- Les persécutions liées au genre qui peuvent aboutir à une demande de protection via l'asile ;
- Le regroupement familial.

Ce changement significatif des flux migratoires a fait émerger de nouvelles problématiques en lien avec les besoins spécifiques des femmes migrantes, et place les politiques migratoires, d'asile et d'accueil des migrant.e.s face à la question de l'inclusion des femmes et de leurs besoins. L'une de ces problématiques concerne les violences que les femmes migrantes ou réfugiées peuvent subir dans leurs pays d'origine, au cours de leur parcours migratoire et/ou une fois arrivées dans le pays d'accueil.

Les trajets sont orchestrés par des réseaux de traite des êtres humains, le plus souvent à des fins d'exploitation sexuelle. Ils sont alors parsemés d'étapes d'emprisonnement et de persécutions qui anéantissent les femmes qui y sont soumises. Les réseaux réussissent à établir une emprise totale sur ces femmes.

Il est difficile de mesurer avec exactitude l'ampleur du phénomène en constante évolution et en partie caché. La prostitution est une activité informelle. Il est donc difficile d'évaluer l'effectif de personnes qui pratiquent cette activité. L'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) évalue entre 20 000 et 40 000 le nombre de personnes prostituées en France. La prostitution étrangère est en forte progression. En 2012, les statistiques dressées par l'OCRTEH montraient que 92 % des personnes mises en cause pour racolage sont étrangères. La migration et la prostitution des femmes originaires d'Afrique subsaharienne sont en expansion.

Il existe une prostitution masculine qui représenterait entre 10 et 20 % de la prostitution de rue. D'après les inspecteurs de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales), cette prostitution masculine est certes moins visible mais bien réelle et présente divers visages : la prostitution auprès d'une clientèle d'homosexuels masculins constitue un moyen de survie pour certains jeunes étrangers. Enfin, il faut mentionner la prostitution des personnes transgenres qu'il est difficile d'évaluer.

Le fonctionnement des réseaux est bien rôdé. Tout commence souvent avec la contraction d'une dette de passage pour l'arrivée en France qui peut aller jusqu'à 50 000 euros pour les personnes en provenance d'Afrique. Les réseaux peuvent assurer eux-mêmes le passage ou bien « récupérer » les personnes migrantes à leur arrivée. La dette est un aspect essentiel dans le circuit de prostitution.

Les victimes de la traite sont presque toujours contraintes de se prostituer pour rembourser leur dette. Les ressorts de la contrainte peuvent varier : envoûtement, soumission filiale, violences physiques et psychologiques pour les réseaux de l'Europe de l'Est qui ont mis au point un parcours de dressage (enfermement, viols collectifs, privation de nourriture...), chantage opéré sur les familles.

Les réseaux rançonnent véritablement les personnes prostituées en récupérant leurs gains, leur dette n'est pas près de s'éteindre et les personnes prostituées sont ainsi captives du système.

De plus, les femmes immigrées ont des difficultés à comprendre, lire ou écrire le français. Quelle que soit la procédure de régularisation vers laquelle elles se tournent – demande de titre de séjour ou demande d'asile – elles se retrouvent confrontées à des difficultés dans l'accès aux services de l'État, dans leur capacité à faire valoir leur situation. Ainsi, beaucoup de femmes migrantes en situation de prostitution craignent de porter plainte compte tenu de leur situation administrative.

La stigmatisation sociale liée à cette activité est si forte, que souvent ces personnes tendent à s'isoler. Le regard porté sur ces individus impacte la relation d'aide et de confiance. La violence de tels parcours migratoires entraîne de lourds traumatismes qui accentuent la fragilité de ces migrantes.

Le 18 octobre dernier, Marlène Schiappa a lancé le second plan d'action national contre la traite des êtres humains 2019-2021.

La traite des êtres humains et l'exploitation des personnes n'appartiennent malheureusement pas qu'au passé et à l'histoire de l'humanité. C'est, aujourd'hui encore, une réalité qui touche les pays du monde entier. Ce trafic, l'un des plus rentables au monde, génère 32 milliards d'euros de profits criminels.

Le plan se décline en 45 mesures qui s'articulent autour de 6 axes :

- informer et communiquer pour mieux prévenir le phénomène ;
- définir une stratégie d'identification des victimes ;
- protéger et accompagner les victimes de la traite ;
- intensifier la répression des auteurs ;

- coordonner l'action publique de la lutte contre la traite des êtres humains ;
- renforcer la coopération aux niveaux européen et international.

Mesure 7 : Sensibiliser les populations migrantes sur les risques d'exploitation

Les personnes migrantes sont particulièrement exposées à la traite du fait de leur vulnérabilité. Il est donc nécessaire de les informer des risques d'exploitation qu'elles encourent à leur arrivée en France et des droits dont elles disposent. Cette information sera diffusée sur les réseaux sociaux et par la distribution d'affiches et de flyers dans les lieux accueillant des migrants (administration, associations etc.). La prévention passe également par l'information en amont dans les pays d'origine, avant le départ des personnes migrantes vers l'Europe. Des outils de communication tels que des campagnes d'affichage, distributions de flyers, et des messages sur les sites internet et les réseaux sociaux seront mis en place dans les ambassades et consulats de France à l'étranger, ainsi qu'au sein des entreprises prestataires de services.

La lutte contre la traite des êtres humains doit pouvoir s'appuyer sur un travail rigoureux de mesure quantitative et qualitative afin d'évaluer l'ampleur et la nature du phénomène sur le territoire national. Or, la complexité des situations – victimes souvent isolées, vivant dans la précarité et la clandestinité, fréquemment déplacées d'un pays à l'autre – empêche d'avoir recours aux méthodes statistiques usuelles de mesure de la victimation venant compléter les données administratives.

Par ailleurs, un guide interministériel sur la traite des êtres humains est en cours d'élaboration en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Une attention particulière sera mise sur la formation des éducateurs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse pour un meilleur repérage des mineurs victimes de traite des êtres humains. En complément de ces actions de formation, un groupe de travail réunissant tous les ministères concernés et les associations sera mis en place début 2020 pour élaborer une liste non limitative d'indicateurs communs pour une identification partagée des victimes de traite.

Pour terminer, je veux remercier et féliciter ARAP RUBIS pour son implication sans faille

en faveur des personnes prostituées et de leur  
entourage.

Merci à vous.

Je vous souhaite à tous un bon colloque !

Madame Flavia Gori,  
collaboratrice parlementaire de Madame  
Chapelier, députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription du  
Gard

---

Madame la présidente,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs,

Je représente Mr Didier Lauga, Préfet du Gard, aujourd'hui mobilisé sur l'hommage rendu aux pilotes de l'hélicoptère tombé il y a quelques jours. C'est avec plaisir que je participe à l'ouverture de ce colloque. Il y a souvent ici à Fourques, entre le département des Bouches du Rhône et du Gard, à la frontière entre l'Occitanie et de la région PACA des moments importants de concertation inter-régionale. Cette journée s'inscrit dans la lignée de cette tradition du Maire et de cette commune accueillante.

En 1946, la loi Marthe Richard marquait la fermeture des maisons closes. Soixante-dix ans plus tard, après six années de débat au parlement et dans la société, après deux ans et demi de navette parlementaire, la proposition de loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Par cette loi, la France affirme sa position abolitionniste et reconnaît officiellement la prostitution comme une violence qui s'exerce tout particulièrement à l'encontre des femmes. Si le phénomène est difficile à quantifier, il ressort cependant que les personnes prostituées sont principalement des femmes et majoritairement des femmes étrangères. L'immense majorité de celles qui sont prostituées sur la voie publique sont sous la contrainte d'un proxénète ou bien d'un réseau d'exploitation sexuelle.

Selon l'office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRETH), seul organisme public procédant à une évaluation quantitative de la prostitution en France, il y aurait au niveau national entre 30 000 et 37 000 personnes prostituées. 85% de ces personnes sont des femmes et 93% sont étrangères, principalement originaires d'Europe de l'est, de Roumanie, de Bulgarie, d'Afrique de l'ouest, du Nigéria et de Chine. Dans le Gard, l'association ARAP est entrée en contact en 2018 avec 310 personnes prostituées dans une pratique de voie publique et 400 personnes utilisant internet. La majorité des personnes exerçant dans la rue sont étrangères et victimes de réseaux de traite des

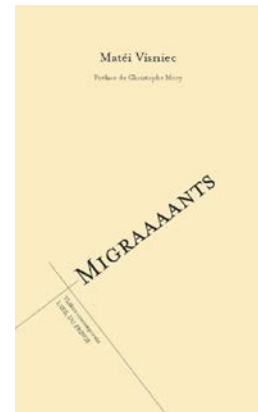
êtres humains. La pénalisation du client qui a focalisé l'attention a aussi occulté le reste de la loi dont l'objet est également de changer les regards sur les victimes de la prostitution et de la traite des êtres humains qui ne sont plus considérées comme des délinquants.

On ne naît pas prostituée, on le devient. Jamais par choix. Pour pouvoir en sortir, cela demande des moyens, cette démarche doit s'inscrire dans une démarche de respect, de confiance mutuelle, c'est le cœur de votre colloque. C'est pourquoi la prévention et la lutte contre la prostitution constitue une préoccupation à part entière des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle figure au cinquième plan de mobilisation interministériel qui a été évoqué.

Dans le Gard, nous avons une commission départementale contre la prostitution, c'est une instance d'application de la politique partenariale. Elle est le levier de mobilisation et de concertation entre les différents acteurs et actrices concernés. Elle a également pour mission de rendre des avis sur des demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle. L'association Arap Rubis a été agréée dans le Gard pour accompagner les personnes dans le cadre de ces parcours de sortie. Ces dispositifs visent à proposer un accompagnement global qui s'appuie sur des actions de droit commun en matière d'hébergement puis de logement, d'accès aux soins, d'accès aux droits, d'actions d'insertion sociale et professionnelle. Il m'est arrivé en ma qualité de Secrétaire Général de la préfecture d'accueillir des personnes dans cette situation pour faciliter leur maintien au droit au séjour. Les personnes peuvent également bénéficier d'autres droits, dont l'AFIS. Notre commission s'est réunie deux fois depuis le mois d'octobre, 8 demandes d'engagement ont été examinées mais d'ores et déjà 5 avis favorables ont été émis, voilà une traduction concrète. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Jean François LALANNE  
Secrétaire Général qui représente Monsieur  
Didier LAUGA, Préfet du Gard

Migraaaants de Matéi Visniec  
Extraits du texte joué par la compagnie L'atelier Florentin



## Scène 6

### Le politique, le coach

LE POLITIQUE (il répète un discours devant le Coach) : On ne peut pas recevoir toute la misère du monde. Exclu. On n'a jamais dit qu'on peut recevoir tout le monde. Notre pays ne peut pas accueillir davantage d'immigrés. Il faut installer un périmètre d'intransigeance en Europe. Il faut systématiquement séparer les réfugiés de guerre des réfugiés économiques, et renvoyer ces derniers dans leurs pays d'origine.

Nous avons dressé une liste de pays sûrs, et nous allons recourir à tous les moyens pour rapatrier les immigrés clandestins qui n'ont aucune chance d'accéder au statut de réfugié.

Nous allons négocier avec notre allié turc pour que le tri se fasse bientôt sur son territoire. Il faudra aussi trouver des moyens pour lutter plus efficacement contre les grosses organisations criminelles qui se trouvent derrière ce trafic d'êtres humains. Les chefs de ces réseaux mafieux sont à Istanbul, à Tripoli, voire à Beyrouth, il faut le dire. Ils sont nos ennemis de la même manière que les djihadistes de Daesh.

Voilà ce que j'avais à dire, j'appelle cela un discours de vérité et d'urgence. Ce n'est pas par un discours politiquement correct qu'on va arriver à agir. Il faut appeler un chat un chat.

Le Politique boit une gorgée d'eau et attend la réaction du Coach qui a pris des notes.

LE POLITIQUE – Alors ?

LE COACH – Bon... Ecoutez, monsieur le Président... Pour appeler un chat un chat, comme vous dites, ce n'est pas parce que vous voulez vous débarrasser de votre bon vieux côté politiquement correct que vous devez devenir politiquement incorrect.

LE POLITIQUE – C'est-à-dire ?

LE COACH – C'est-à-dire que vous risquez gros sur au moins trois ou quatre points.

LE POLITIQUE – Lesquels ?

LE COACH – Je ne sais pas si vous avez remarqué mais les médias n'utilisent plus le terme d'immigrant. Ni celui de clandestin.

LE POLITIQUE – Alors elles utilisent quoi ?

LE COACH – Elles utilisent le terme de migrant.

LE POLITIQUE – Et pourquoi ?

LE COACH – Pour ne pas stigmatiser.

LE POLITIQUE – Pour ne pas stigmatiser qui ?

LE COACH – Bah, justement, pour ne pas stigmatiser les immigrants et les clandestins.

LE POLITIQUE – Je ne comprends pas.

LE COACH – Mais réfléchissez... Nous sommes en pleine mondialisation. Et cette mondialisation, nous l'avons voulue. Vous l'avez voulue, votre majorité l'a voulue, notre pays l'a voulue. Or, dans un monde mondialisé, nous sommes tous des migrants, et pas des immigrants. Vous suivez ?

LE POLITIQUE – Non...

LE COACH – Pour être cohérent avec votre vision économique, il faut oublier les mots immigrant et clandestin. Un immigrant c'est quelqu'un qui vient d'ailleurs, traverse une frontière et s'installe sur un territoire où il faut respecter les coutumes, les règles et les lois locales. Bref, il quitte un endroit appelé chez lui et s'installe dans un autre endroit où il n'est pas chez lui. D'accord ?

LE POLITIQUE – Oui.

LE COACH – Tandis qu'un migrant est chez lui partout, sur toute la planète. Dans un monde mondialisé, on migre, on est migrant, on bouge, on a le droit d'aller où on veut et quand on veut... Et du coup, un migrant ne tombe plus sous l'obligation de respecter quoi que ce soit, car il se considère citoyen du monde. Et c'est ça que veut la mondialisation. Nous avons mondialisé l'économie, on a libéré la circulation des idées, des capitaux, des marchandises et des services, pourquoi alors ne pas reconnaître aussi le droit des gens de bouger librement ?

LE POLITIQUE – Bah... parce que...

LE COACH – Moi, je vous signale seulement cette contradiction. Et vous faites ce que vous voulez.

LE POLITIQUE – Bah, justement...

LE COACH – Donc, pour ne rien risquer, je vous conseille d'utiliser le mot migrant.

LE POLITIQUE – Parce que c'est politiquement correct...

LE COACH – Parce que c'est politiquement correct. Donc voilà ce que je propose pour les quatre premières phrases... Vous notez ?

LE POLITIQUE – Oui...

LE COACH – « On ne peut pas recevoir toute la misère du monde. » Je vous propose à la place... Nous restons sensibles à toute la misère du monde...

LE POLITIQUE – D'accord...

LE COACH – Le mot « exclu » je le remplacerais par un simple oui.

LE POLITIQUE – D'accord...

LE COACH – « On n'a jamais dit qu'on peut recevoir tout le monde. » Je vous propose à la place... Nous allons toujours garder les portes ouvertes mais en fonction de nos possibilités.

LE POLITIQUE – C'est vague...

LE COACH – Mais c'est irréprochable.

LE POLITIQUE – D'accord...

LE COACH – « Notre pays ne peut pas accueillir davantage d'immigrés. » Je vous propose à la place... On va toujours accueillir des migrants mais d'une manière contrôlée.  
LE POLITIQUE – Putain !  
LE COACH – Quoi ?  
LE POLITIQUE – Vous êtes fort.  
LE COACH – Merci, monsieur le Président.  
LE POLITIQUE – Vous auriez dû faire de la politique.  
LE COACH – Mais c'est justement ce que je fais, monsieur le Président.  
LE POLITIQUE – Ah bon !

## PLENIERE

### Prostitution et migration : les logiques de suspicion

Nous remercions l'atelier Florentin animé par Salvatore Caltabiano et Dorothee Leveau... Ces deux artistes interviennent à partir d'extraits du texte des MIGRAAANTS...de Matéi Visniec. Par leurs propos, ils nous interpellent sur le contexte politique actuel...celui-ci n'étant pas, bien sûr, sans influence sur la relation entre l'aïdant et l'aïdé qui devrait pouvoir être établie dans un climat de confiance...

Pour nous aider à analyser le contexte social et politique qui peut venir brouiller cette relation de confiance, nous avons fait appel :

- à une sociologue, Madame de Montvalon qui se présentera elle-même
- à un avocat du barreau de Nîmes, spécialisé dans le droit des étrangers, Maître Bellaïche et
- au docteur Cukier, médecin bénévole à Arap-Rubis qui développera les conséquences du parcours migratoire sur la santé physique et psychique des personnes.

Nous les remercions pour leur présence et pour l'éclairage qu'ils vont apporter sur la manière dont ces logiques de suspicion et de méfiance affectent la relation d'aide. Logiques qui peuvent souvent nous figer dans nos pratiques professionnelles ou de bénévoles...qui peuvent également enfermer les migrants dans une attitude de méfiance extrême. Il était donc utile et nécessaire d'aborder cette question lors de notre colloque de ce jour.

Mme Milesi, vice présidente d'ARAP Rubis

#### Interventions

- Mme de Montvalon, sociologue, chercheuse associée au laboratoire URMIS «Migrations et Sociétés»
- Maître Bellaïche, avocat spécialisé dans le droit des étrangers
- Dr Cukier, médecin généraliste intervenant au sein d'Arap Rubis



Maître Bellaïche, Docteur Cukier, Mme de Montvalon, Mme Milesi

## Secrets et expositions de soi à la frontière : se dire (ou non) prostituée pour passer

**D**ans cette communication, je me propose d'aborder le fait de dire ou de ne pas dire la prostitution pour les personnes étrangères sous l'angle de la confiance et du secret. Partant de l'expérience des personnes prostituées étrangères - nigérianes en particulier - rencontrées dans le cadre de ma thèse et de mon travail associatif entre 2010 et 2016 à Nice chez ALC et à Paris au sein de l'association les Amis du Bus des femmes, je m'intéresse à la façon dont ces différentes expositions de soi informent non seulement leur citoyenneté mais aussi leur subjectivité.

Les prostituées que j'ai rencontrées cherchent toutes à atteindre un mieux-être, matériel, social, affectif. Pour cela, elles passent des frontières et autant d'épreuves pour arriver à passer. Ces frontières ne sont pas seulement nationales et géographiques mais aussi sociales et administratives. Pour le dire avec le sociologue Didier Fassin, elles passent non seulement les frontières extérieures de la France mais elles tentent aussi de franchir ses frontières intérieures. Pour franchir ces frontières et les épreuves qui les matérialisent, elles s'appuient sur des intermédiaires.

Ce qui m'a intéressé dans mon travail de recherche c'est de tenter de saisir le point de vue des prostituées dans leurs négociations quotidiennes pour gérer des contraintes d'ordre inter-personnelles, administratives et sociales. Et analyser leur inscription dans un contexte de contrôle des migrations et de la prostitution en France.

Les nombreuses contraintes qui traversent l'espace social et spatial des prostituées en Europe ont creusé l'écart entre celles qui disposent d'un savoir « migrer » et celles qui sont candidates à la migration. C'est ainsi que de nombreuses femmes qui se prostituent en France sont arrivées par le biais d'autres femmes plus expérimentées au regard de la migration et de la prostitution, généralement de la même

origine nationale et rencontrées dans un réseau plus ou moins proche de connaissances. Ce « service » de passage se caractérise généralement par son coût mais aussi par les différentes « prestations » qui sont effectivement assurées, du voyage à l'accueil à l'arrivée et éventuellement à une aide à l'installation. Il y a ainsi une forme de contrat économique et moral qui lie les deux parties, dont les termes sont plus ou moins explicites au départ et qui n'excluent nullement pour autant qu'il y ait des formes d'exploitation qui y prennent place.

Certaines de ces prostituées étrangères vont pourtant décider de dénoncer celle qui les a faites venir. Que ce soit dans une visée qualifiée d'instrumentale pour obtenir un titre de séjour en tant que victime, et/ou parce qu'elle juge que le prix à payer est trop élevé ou que cette intermédiaire n'est pas, ou plus, à même d'assurer leur sécurité, elles n'en font pas moins ainsi le pari d'une nouvelle forme de protection, voire d'une mise en concurrence de deux « offres » de protection, celle du réseau des pairs et celle de l'Etat. Or, cette demande de protection qui consiste à demander la reconnaissance de son statut de victime, implique pour la grande majorité des cas, de passer par l'intermédiaire d'une association d'aide aux prostituées et/ou aux migrants. Ce nouveau passage n'est pas sans générer un coût pour la candidate à la protection, notamment en termes d'intimité et d'exposition de soi.

Au final, le nombre de garanties demandées à ces femmes, le temps passé à attendre et les conséquences que cela implique dans leur vie sociale, pour un résultat hautement improbable (peu de femmes parviennent effectivement à obtenir un titre de séjour en tant que « victimes » de traite ou de proxénétisme) peuvent amener certaines à être tentées de renouer avec l'offre de protection initiale, avec qui les termes de négociations sont parfois plus directs et accessibles, notamment d'un point de vue de la proximité culturelle et/ou linguistique.

### Problématique

Ici, je voudrais vous proposer une réflexion sur le coût de cette exposition de soi non seulement au moment du passage de frontière administrative mais aussi, bien au-delà sur leur habilité même à rentrer en relation sociale. Pour cela je vous propose de vous parler de l'histoire

de Faith que j'ai rencontrée à de nombreuses reprises entre 2012 et 2016.

Lorsque je rencontre Faith pour la première fois en 2012. Sa « social » (son intervenante sociale) lui a proposé de faire un entretien avec moi pour s'entraîner avant son audition pour l'obtention de l'asile. Sa « social » me la présente comme une victime de traite ayant coopéré avec les services de police. Je n'ai pas accès à son récit. Faith me raconte comment elle est partie suite à une offre pour faire un travail dont elle ignorait tout en Europe. Ne me connaissant pas, elle ne me dit pas qu'elle a parlé à la police. Quand je lui pose la question, elle me répond que non, elle n'a jamais rien dit à la police. Ce n'est qu'une fois que j'interpelle son intervenante sociale à ce sujet, qu'elle me raconte ce qu'elle a dit. Son intervenante sociale lui redit combien c'est précisément cet élément-là qui peut lui permettre d'obtenir les papiers.

Pour autant, cette contribution à une enquête policière ne suffit pas. Faith n'est pas reconnue comme victime de traite et n'obtient pas l'asile ou la protection subsidiaire, du moins pas à ce stade. Le fait qu'elle ait dû payer une dette n'est pas remis en doute, mais le rapport de l'instance en charge de l'asile s'interroge sur (ouvrez les guillemets) les « propos vagues de la requérante quant à ses conditions de vie, ne permettent pas de conclure à son émancipation du réseau ». (Fermez les guillemets).

L'association qui l'accompagne lui propose alors d'intégrer un CHRS et de quitter Paris. Elle refuse un moment puis finit par accepter, faute d'alternative. Suite à une nouvelle démarche devant la Cour nationale du droit d'asile, accompagnée d'une attestation de l'association, Faith cette fois obtient une protection subsidiaire.

Lorsque je revois Faith un an plus tard, elle est régularisée et elle est revenue vivre à Paris. Nos échanges portent alors la solitude dans laquelle elle vit. Elle me raconte le fait qu'elle a déposé plainte et que, suite à son départ en CHRS, elle se soit exposée auprès des autres nigérianes comme ayant fait cette démarche, elle a alors perdu toutes ses amies. Elle vit très douloureusement cette solitude.

Comme on le voit dans cet exemple, la question de ce que l'on dit, à qui et à quel moment se joue à différents stades. D'abord face aux instances,

ici en matière d'asile. Ensuite dans sa vie sociale et dans la possibilité même de se lier à d'autres.

### **En ce qui concerne l'asile et la question de la confiance**

Face au soupçon qui caractérise les politiques de l'immigration en général, et qui prend une tournure particulièrement morale dans le cas des Nigérianes, on peut analyser l'octroi d'une protection asilaire ou subsidiaire comme une relation de confiance. Si on admet que la confiance implique une prise de risque (pour paraphraser Georg Simmel, sans enjeu, point n'ait besoin de confiance), alors où se trouve l'enjeu pour les juges ? Il est très certainement à trouver à la fois dans la valeur supérieure attachée au principe même de l'asile, mais aussi dans celui de faire entrer un « étranger » dans la communauté des « ayant-droits ».

Pour admettre une requérante au titre de l'asile ou de la protection subsidiaire et donc lui accorder le crédit de la vraisemblance, les juges tentent avant tout de réduire les risques qu'ils attachent à une telle relation. Il existe en effet un « saut » entre le fait de tenir des discours sur les droits des victimes de traite des êtres humains ou des réfugiés en général, et l'octroi effectif d'un statut ou d'une protection à des individus qui viennent la requérir. La perception du risque apparaît ici comme une évaluation de la fiabilité de la requérante. Cela implique d'évaluer non seulement son passé, notamment à travers l'évaluation de sa capacité à ne pas varier dans son récit et des preuves qu'elle peut amener, mais aussi une évaluation tournée vers le futur, où il est attendu qu'elle cesse toute activité prostitutionnelle, et quitte « le milieu d'exploitation » pour se ranger du « bon » côté. Les attestations des associations peuvent ainsi influencer dans ce sens, puisqu'il est attendu que ces dernières donnent des détails sur les conditions de vie et les projets futurs de la requérante (les formations, parfois son réseau de socialisation, etc.). Il s'agit ainsi d'une estimation subjective de la probabilité qu'elle se conforme à un certain nombre d'attentes normatives et morales.

Cette évaluation implique pour les requérantes et leurs intermédiaires de pouvoir tout à la fois exposer la requérante comme prostituée et neutraliser le stigmate de la prostitution. En effet, ces attentes vis-à-vis des prostituées nigérianes dépassent largement le cadre de l'asile qui consiste à évaluer les menaces dont font état

les demandeurs d'asile en général. Tout d'abord, l'exigence d'un dépôt de plainte de leur part à l'égard de celui, ou plutôt de celle qui a organisé leur migration et leur prostitution, implique qu'elles prennent une part active dans le fait même de provoquer ces menaces. C'est en effet parce qu'elles déposent plainte qu'elles subissent en retour des représailles et des menaces. Et ce alors même qu'elles n'ont aucune garantie d'obtenir une quelconque protection ou titre de séjour pour autant.

Ce saut dans l'engagement implique autrement dit, du point des prostituées étrangères, une forme de « double bind » (ou d'injonction paradoxale). L'État français, à travers ses institutions qui régulent l'accès au droit au séjour et au travail, attend qu'elles se livrent dans leur intimité, qu'elles fassent confiance et s'engagent auprès de ces institutions, alors même que ces dernières n'ont fait preuve jusque-là que de méfiance à leur égard. Le saut dans l'engagement doit être effectué par celles-là mêmes que les institutions s'évertuent à cantonner dans un statut de subalterne. Or, cette exposition les concerne non seulement elles-mêmes à qui il revient non seulement de se dire mais aussi de se montrer en tant que victimes et prostituées, mais cette exposition concerne aussi celui ou plus souvent celle qui a organisé leur passage vers l'Europe. Cette double exposition, de soi et d'une (ou de plusieurs) autre (s) à travers la dénonciation, a des effets sur l'ensemble de leurs relations sociales.

### **Le secret pour remédier à l'effondrement de la confiance**

Comme le rappelle Georg Simmel, Le secret, la dissimulation est l'un des éléments essentiels des interactions humaines, au même titre que la confiance (Simmel, 2010). La dissimulation n'est pas le propre des relations de domination les plus caractérisées (esclavage, tyrannie), mais fait partie intégrante des interactions du quotidien où chaque interlocuteur juge l'autre en fonction des signes qu'il produit et de ceux qu'ils devinent (Becker 1985, Goffman 1973). Ces efforts de présentation de soi prennent un tour particulier dès lors que les individus encourent le risque de se voir affublés d'un stigmate, autrement dit d'un qualificatif disqualifiant. Le secret, dans toutes ses formes, y compris de dissimulation devient alors un outil de protection et parfois un des rares dont dispose celles et ceux qui sont en position d'être jugés, discriminés, ou plus

largement en position minoritaire au sens de Guillaumin, c'est-à-dire en tant que minoritaires dans un rapport de pouvoir.

Pourtant, la confiance est à la fois le garant et la condition de réalisation de relations avec d'autres personnes plus ou moins proches. Or la conséquence de la criminalisation de toute l'organisation sociale et matérielle qui leur permet de se maintenir en France est de réduire leurs relations à ce cercle restreint de la vie autour du trottoir. Le dénoncer c'est prendre le risque de se couper du peu de socialisation dont elles disposent.

Kim, une autre prostituée rencontrée en 2016 a écrit un texte dans lequel elle raconte :

« I lost everything when I decided to stop the unjust debt and the violence of my madam and because I decided not to bring girls. I am the only one in my group who refused to become a boss. Almost all of them are in jail now. I was tired of living this kind of life, a life of fear and pains. After I decided to talk to the police, I was lonely and scared. My friends stopped talking to me when they found out that my boss was arrested. I was hospitalized, taken to the psychiatric for seven days, I had a surgery and there was no one to call. I lost my apartment and there was no one willing to help. »

De multiples tensions et conflits existent entre prostituées nigérianes et entre celles qui adhèrent et celles qui refusent cette organisation. La plupart s'en accommodent en essayant de se faire une place et évitent de se positionner dans ces conflits. L'impossibilité de travailler et de migrer dans des conditions légales est un des arguments les plus fréquemment invoqués pour justifier le recours à cette organisation. La plupart des prostituées étrangères (et pas seulement nigérianes) que j'ai rencontrées racontent : « Comment faire? Venir ici n'est pas gratuit! ». Cette adhésion partielle à ce système de migration par dette est par ailleurs soutenue par une série d'alliances familiales ou amicales, à travers des clubs qui préexistent ou qui se forment une fois en Europe. Elle se fonde aussi sur le rapport entre aîné-e-s et plus jeunes qui justifient que ces dernières, les plus jeunes, n'interrogent pas les premières ou n'interviennent pas pour les contredire. Pour autant, cette relative adhésion ne se fait pas sans un certain nombre de résistances internes. On peut citer des résistances interindividuelles comme dans le cas de nombreuses nigérianes qui tentent de négocier leur dette après quelques

mois d'arrivée en Europe, mais on peut aussi observer des formes de résistances plus collectives, comme ce fût le cas avec l'arrivée de très jeunes filles sur les trottoirs parisiens, arrivée qui a entraîné de vives altercations entre Nigériennes. Mais l'exclusion et la marginalisation tendent à invisibiliser ces résistances et à en réduire ses effets : celles qui s'opposent sont rapidement évincées du groupe de socialisation (surtout si elles ont déposé plainte), sans pour autant être reconnues, à de rares exception près, dans d'autres espaces (notamment parce qu'elles n'obtiennent pas nécessairement un titre de séjour). Les conséquences de ces formes de résistances à la cooptation peuvent être dramatiques pour des femmes qui sont par ailleurs très isolées et qui disposent de ressources très limitées. Se couper du groupe des pairs est un prix très cher à payer dans ces conditions.

Les relations sociales constituent un capital qui permet de gérer les difficultés et les aléas, d'autant plus important qu'il s'agit ici de personnes dont la situation administrative, légale et matérielle est très précaire.

Rétablir la confiance est pour elle un enjeu de taille, à la fois sur le plan affectif, social mais aussi sur le plan de la sécurité physique et matérielle. Tout d'abord parce qu'elle leur amène solitude et stress, ensuite parce que inquiètes et méfiantes, elles n'en paraissent que plus fermées. Alors que leur parole sur elle-même peut être un enjeu de taille tant devant les administrations que dans leur vie sociale où elles redoutent les révélations sur leur passé de prostituées, elles multiplient les zones d'ombre. Le risque est alors pour elles d'alimenter la spirale de méfiance dont elles-mêmes font l'objet du fait de leur statut d'étrangères et d'actuelles ou ex prostituées.

Ce cercle vicieux de la méfiance est assez caractéristique dans l'exemple ci-dessous de Hope, une autre nigérienne rencontrée à la même période:

- « Ce secret c'est quelque chose, comment je peux dire, "lifetime something", quelque chose pour la vie...A la fois, j'ai envie de cacher, à la fois, je me pose question : est-ce que je vais réussir à toujours cacher ça tout le temps ? Est-ce que je dis la vérité à tout le monde, une seule fois ? Après je me dis, ils vont me regarder comment ? Par exemple, dans mon lieu de travail, (...), ils pensent que je vis avec ma famille. Il y a des collègues qui me posent des questions "Comment tu es arrivée en France ?" »

Du coup, moi, j'ai du mal à dire. Je dis des choses différentes à chacun, parce que je me souviens plus ce que j'ai dit à l'un... après un autre me pose une question, je dis autre chose, parfois je dis des choses différentes à la même personne. Elle me dit mais c'est pas ça que tu m'as dit ! Du coup, parfois, c'est un peu une honte pour moi. J'arrive pas à dire que je suis seule en France. Si je dis je suis seule en France, après, avec les histoires du Nigéria, eux aussi, ils sont au courant. Tout de suite, ils vont se rendre compte de ce que j'ai fait avant. Du coup, pour pouvoir cacher, je dis, oui, j'ai ma famille ici.. » (H, entretien mars 2016)

D'entrée de jeu, Hope souligne combien il lui semble que cet enjeu du secret est installé dans la durée. S'interroger sur le fait de dire ou non son passé est une question à laquelle, elle le sent bien, comme la plupart des enquêtées, elle sera confrontée longtemps. Or les dissimulations auxquelles elle se livre lui valent de paraître « fermée » et « menteuse », puisqu'à force de dissimuler, elle en vient à dire des choses différentes à chacun. Ce secret est tellement encombrant qu'il peut les amener à se priver de possibilités de socialiser. Faith dont je vous parlais me dit à ce sujet :

« Même si j'ai des amis aujourd'hui, on peut parler seulement des choses, comment dire, actuelles. Mais raconter ma vie, jamais. Jamais, et c'est ça qui m'empêche que je sois vraiment avec des gens. Je veux pas qu'on devienne vraiment des amis parce que quand la personne va me raconter sa vie, et moi, comment je vais faire, en retour, je vais dire non ? »

La socialisation implique une certaine réciprocité dans l'échange. Elles ne veulent ne prendre le risque de cette réciprocité et préfèrent rester seules, au risque de rester isolées. Ce secret et la menace de son dévoilement sont installés dans la durée et mettent en péril le projet même de relation sociale lui-même. Ce risque d'exposition incontrôlée de soi est enfin de plus en plus prégnant chez les jeunes femmes Nigériennes, du fait même de leur nationalité.

Dans le cadre d'une publication autour de cette question de la confiance, Keisha a écrit un texte à ce sujet où elle explique qu'elle dissimule même sa nationalité de peur que son identité de nigérienne révèle son passé de prostituée. Mais elle explique en même temps combien ces dissimulations qui sont autant de protection l'ont fait apparaître comme trouble, secrète et

autrement dit comme n'étant pas digne de confiance.

Le stigmate de la prostitution entraîne ainsi un cercle vicieux du secret et de la méfiance. Cela peut aller jusqu'à des formes de jeux de secret vis-à-vis de soi-même, notamment autour de la question de savoir si au départ de la migration, elles savaient pour la prostitution.

### **Le secret vis-à-vis de soi ou la possibilité du déni**

La question du choix de la prostitution au cœur des débats parlementaires et médiatiques en particulier depuis la première proposition de loi contre « le système prostitutionnel » déposée en 2011, nécessite de poser une question préliminaire : est-ce qu'elles savaient avant de partir qu'elles devraient se prostituer ? En effet, il n'est pas question de choisir ce que l'on ignorait. Dès lors qu'une femme ignorait qu'il faudrait se prostituer, le choix ne se pose plus : elle ne savait pas avant de partir. La tromperie est donc entière, la victime peut exister. Cette question traverse la plupart de mes entretiens, elle revient constamment dans les débats, tels que j'ai pu les observer au niveau institutionnel et associatif.

Il m'est ainsi apparu au fil des entretiens et des observations avec les Nigériennes, que la plupart n'avaient probablement pas cherché à savoir. En effet, ne pas savoir permet de ne pas avoir à se poser la question du vouloir. Je trouve ainsi dans les récits de nombreuses occurrences de stratégies que l'on pourrait apparenter à du déni.

Plusieurs Nigériennes m'expliquent ainsi qu'elles n'ont pas cru partir se prostituer, parce que ceux qui les recrutaient étaient des hommes et qu'elles avaient entendu dire que seules les femmes en faisaient venir d'autres pour se prostituer. Quelques mois après cet entretien, Naomi décidera d'arrêter de se prostituer et de payer sa dette. Épuisée et marquée par de récentes agressions, elle va appeler sa mère en ma présence pour le lui dire. Toutes deux pleurent, sa mère la supplie de ne pas arrêter, de continuer, d'essayer de le faire et de finir de payer sa dette. Sinon, dit-elle, « ils vont nous tuer ». Plusieurs autres prostituées vont appeler leurs parents pour leur dire ce qu'elles font en Europe. Elles espèrent dans cette déclaration obtenir leur soutien dans le fait d'arrêter le paiement de la dette. Certains parents, frères ou sœurs, soutiendront leur décision. Mais

beaucoup insistent pour qu'elles continuent à payer, quel qu'en soit le prix. Les menaces et les violences perpétrées au Nigeria ne sont évidemment pas étrangères à ces pressions exercées par les familles.

On pourrait ici parler de plausible deniability, tel que le font des politistes et observateurs des institutions ou des hauts gradés. Ce terme permet de décrire le fait que des précautions sont prises de sorte à pouvoir se garder la possibilité de ne pas assumer de responsabilité dans une chaîne d'événements, ou du moins de faire disparaître rapidement les maigres preuves qui pourraient l'étayer. Bien entendu, cette démarche n'est pas nécessairement consciente, mais elle permet de maintenir une certaine image de soi, ou de ses proches, qui n'est pas ternie par le stigmate de prostituée. Car si elles ne savaient pas, elles peuvent se juger, se percevoir elles-mêmes comme non coupables. Les nombreux efforts déployés pour ne pas avoir à porter la responsabilité du choix de la prostitution, qu'ils soient conscients ou non, montrent enfin, s'il fallait encore en être convaincu, la force du stigmate de prostituée et l'intériorisation des normes qu'il traduit.

La parole des prostituées nigériennes en particulier et étrangères en général, est soumise à de nombreuses logiques de contraintes associées aux politiques de criminalisation des formes d'organisation de la migration et de la prostitution.

La méfiance dont elles témoignent s'inscrit par ailleurs dans une généalogie propre à une histoire relativement récente du Nigeria (Peano, op. cit.). Au-delà du contexte nigérian, le secret (James Scott dirait, le texte caché) est une tactique des subalternes pour contourner et se protéger. S'il peut s'agir de formes de résistance, y compris politique, il s'agit surtout de s'accommoder et de trouver des façons de faire avec des situations dont, pour reprendre les termes de De Certeau, elles ne maîtrisent ni la temporalité, ni la spatialité – ni, pourrait-on ajouter, la grammaire par laquelle leur situation pourra se dire.

Ce qui ressemble fort à un effondrement de la possibilité même de la confiance se retourne pour autant contre elles. D'abord parce qu'elles sont accusées d'être fermées, mystérieuses et secrètes. C'est même une des caractéristiques principales utilisées pour décrire le groupe des

Nigérianes : « Avec les Nigérianes on ne sait jamais tout ! ». Si cet art de la dissimulation si précieux aux minoritaires n'est en rien le propre des Nigérianes, il n'en participe pas moins à les distinguer. Cette distinction est par ailleurs largement alimentée par la centralité conférée au serment engagé devant une instance de type vaudou dans leur parcours. Se concentrer sur le juju permet en effet de noyer dans un fantasme racisant les ressorts de ces textes cachés. Autrement dit, en attribuant la place du secret à une pratique culturelle et ésotérique, il contribue à dépolitiser leur situation de minoritaires.

Cet effondrement de la confiance est enfin le mécanisme le plus vicieux de l'exclusion. D'une part, elles accèdent à une forme de citoyenneté du fait de leur exposition de soi en tant que prostituées, et de l'autre, cette même exposition agit comme une menace constante pour les conditions même de leur socialisation présente et future. Pour le dire autrement, par cette série d'épreuves par lesquelles elles passent pour franchir différents types de frontière, elles doivent démontrer leur capacité à devenir sujet, dans le double aspect, souligné par Didier Fassin au sujet de la supplique des pauvres, compris dans sa dimension subjective, et d'assujettissement. Ces différents passages contribuent ainsi à les constituer comme sujets protégés et par là en citoyens subalternes, placés sous le regard d'instances intermédiaires et dont la parole doit être validée par d'autres. Enfin, ces passages contribuent de façon performatives à ce qu'elles intègrent un dispositif d'auto-discipline puissant qui les maintient dans une zone infra sociale, par lesquelles elles s'auto-censurent ou du moins restreignent leurs relations sociales.

Mme de Montvalon  
Sociologue

---

Je suis avocat et j'interviens en lieu et place de Maître Rochiccioli, avocate et présidente du GISTI, qui n'a pas pu venir en raison des grèves. J'ai un profil un peu différent du sien, car Maître Rochiccioli intervient souvent devant la CNDA, ce que je ne fais pas. J'interviens devant le juge administratif pour des personnes qui sont frappées d'une décision de reconduite à la frontière, devant le juge des libertés et de la détention pour les personnes pouvant se retrouver dans les centres de rétention administrative, et en chambre correctionnelle à la fois pour des personnes victimes de la traite des êtres humains et pour des auteurs de la traite, c'est-à-dire des proxénètes. Donc j'ai une vision assez transversale, je vois les choses sous plusieurs angles. Je situe mes interventions - surtout en ce qui concerne la situation des personnes qu'elles soient victimes ou auteurs, sur le versant répressif de la prise en charge de la problématique de la traite des êtres humains par les institutions de l'Etat.

Le point d'angle autour duquel je considère la question m'a fait saisir que la prostitution est fortement liée à la précarité économique et matérielle des personnes. Ce qu'il faut comprendre essentiellement, c'est que la prostitution est une manière de vivre, de gagner sa vie, d'avoir des fonds, c'est une activité essentiellement liée à la recherche d'un mieux être, ou tout simplement à une survie. Il y a derrière la prostitution, des situations de précarité sociale qui doivent, à mon avis, être considérées avant toute chose. Même si la prostitution n'est jamais choisie - encore que c'est une question, il faut absolument aider les personnes qui sont amenées à se prostituer à quitter cet univers, on ne peut pas le faire sans avoir de considération pour la misère et le contexte dans lequel la prostitution prend place. Ce que je constate aussi c'est que, parmi celles qui se prostituent, comme l'a dit la sociologue, c'est un milieu qui étaye, dans lequel parfois il y a des liens affectifs et personnels très forts. J'ai vu des prostituées roumaines qui avaient des liens avec leurs proxénètes, des liens personnels, parfois même il y a des familles. Le proxénète peut être le père par exemple. Ça m'a amené

dans des dossiers pour des personnes proxénètes, à être approché par des prostituées victimes, qui se manifestent pour défendre une personne ayant une activité de proxénète et qui, parfois, n'est pas quelqu'un de très facile. Les victimes tentent alors de contribuer à la mise en place d'une défense de leur proxénète.

Il y a quelques temps, dans le cadre d'une défense pénale d'urgence, c'est-à-dire d'une comparution immédiate, j'ai été amené à défendre des proxénètes en déposant une question prioritaire de constitutionnalité. J'avais déposé cela devant le juge des correctionnelles à la demande des personnes se livrant à la prostitution qui étaient des compagnes d'un certain nombre de messieurs poursuivis pour proxénétisme et avec lesquels les prostituées avaient des liens personnels, des enfants... Au fond, si le proxénète est quelqu'un qui tire du profit, des subsides de cette prostitution, doit-on, pour autant, être aveugle au fait que ces subsides sont aussi destinés à nourrir une famille ? Est ce qu'il n'y a pas une autre considération à prendre, celle du droit au respect de la vie privée et familiale. Ne doit-on pas considérer qu'on entre dans ce cadre ? Aussi anormale, aussi marginale, aussi problématique que cette situation de famille puisse paraître... on est devant des personnes qui sont dans des démarches de survie. Ce sont des personnes pour qui la prostitution leur permet de vivre mieux alors qu'elles n'ont pas pu trouver une autre activité plus pérenne. Je voudrais préciser que je n'ai jamais rencontré des personnes qui sont amoureuses de manière romantique, ce sont surtout des personnes meurtries par leur activité prostitutionnelle, qui sont parfois très malheureuses et en souffrance. J'ai posé cette question prioritaire de constitutionnalité, qui a été renvoyée à la chambre criminelle, qui a pris position en disant qu'il n'y avait pas lieu de transmettre cette question au conseil constitutionnel pour une raison simple. On peut toujours évoquer devant le juge le droit au respect de la vie privée et familiale, qui est tiré de la convention européenne des droits de l'homme et posé dans notre constitution. En France, cela paraît impossible qu'on puisse tirer un revenu de cette activité pour la famille mais on peut toujours l'invoquer. Pour avoir une approche qui prenne en compte le contexte. C'est toujours une question complexe qui est partie liée au secret, au secret honteux, à des logiques économiques parallèles, à des stratégies de subsistance.

Je rencontre également des migrantes qui ne sont pas en réseau, hors famille, hors réseau, dans des parcours de détresse considérable, qui se prostituent pour manger, pour avoir un toit, qui parlent mal français, qui sont coupées de tout soutien, et qui sont à la rue, exposées à une certaine violence. Leurs trajectoires sont un peu différentes de celles des femmes qui ont des familles, des enfants, qui sont prises en charge différemment. Quand on regarde bien les situations des personnes rencontrées, j'ai envie de les réinsérer dans un paysage plus vaste qui est celui des migrants, des personnes en grande précarité économique. On est vraiment dans une recherche de mieux être et dans une exploitation économique du corps, les personnes doivent trouver de quoi vivre.

Je rencontre dans ma pratique des personnes qui sont amenées à entrer dans des dispositifs de la répression pénale de la traite des êtres humains. Il existe un article du code d'entrée et du séjour des étrangers, l'article L 316-1 qui prévoit la délivrance d'une carte de séjour pour des personnes identifiées en tant que victimes, qui ont témoigné, qui ont été auditionnées éventuellement dans le cadre de procédure pénales dirigées contre des proxénètes. Si les proxénètes sont condamnés, ces personnes peuvent obtenir une carte de résident valable 10 ans qui ouvre la possibilité d'avoir une sécurité matérielle. De toutes les façons, qu'elles aient un titre de séjour provisoire ou plus pérenne, se pose toujours la question de « comment vivre ? ». Vous n'avez pas de diplôme, vous ne parlez pas très bien la langue, vous êtes dans une société où il n'est pas très évident de trouver une insertion socio professionnelle durable, sur un territoire plus ou moins pourvu en emplois... Une personne qui est sortie de la prostitution portera éventuellement le handicap du secret, de son identité sociale, de sa marginalité dans une société où, pour s'insérer, on demande bien souvent un certain capital social.

On voit aussi dans les parcours de sortie des demandes d'asile. L'OFPRA est une autorité administrative qui examine la demande d'asile, quand vous ne l'obtenez pas, vous pouvez faire un recours devant la CNDA. Là, il faut avoir un avocat qui plaide en votre faveur. Encore une fois, il faut élargir le spectre, vous êtes face à des personnes qui subissent les difficiles conditions d'exil et d'accueil, vous avez toute une population très précaire, isolée ou pas, avec pour

certaines des enfants, ayant une activité professionnelle au pays. Certains travaillent de manière non déclarée, il y a des endroits en France où il est plus facile de le faire et en particulier il y a une circulaire qui permet d'obtenir une régularisation par le travail qui est toujours en place. Une circulaire n'a pas de valeur légale, c'est juste que ça encadre l'action de l'Etat. L'application de cette circulaire donne un état des lieux contrasté, il y a des endroits où on peut être régularisé par le travail (en région parisienne, vous avez des personnes qui peuvent avoir travaillé sans autorisation de travail et qui ont cumulé des contrats de travail, des fiches de paye.. et qui sont régularisées, ici ça ne se fait pas.) Finalement, on est devant des obstacles institutionnels à la régularisation, vous avez des personnes qui sont durablement hors de toute régularisation possible et qui ont des parcours compliqués à cause de ça, dans des situations de souffrance et d'exclusion.

Il y a différents cas de figure. Certaines personnes qui se prostituent peuvent avoir des enfants scolarisés. Au bout d'un certain temps, on peut envisager d'autres démarches de régularisation.

Quand on est devant la CNDA, ce qui est important, c'est de construire un dossier. C'est là qu'il est important d'être accompagné par une association comme Arap Rubis. Les associations deviennent les médiateurs obligés du système, de toute démarche de régularisation. Pourquoi ? Parce que les institutions, que ce soit les administrations ou les juridictions vont demander des éléments tangibles, c'est-à-dire des preuves écrites du parcours de la personne, du fait qu'elle a été victime sur son parcours d'exil, ou de la traite, de violences... Chaque fois, il est demandé des documents : un dépôt de plainte, un certificat médical, être inscrit dans une démarche d'insertion, dans un encadrement associatif.

C'est là au fond qu'on voit une évolution dans le contrôle, dans l'exigence donnée aux associations d'être les acteurs du contrôle social, à la manière de la sociologie de Michel Foucault (Surveiller et Punir). On est dans la surveillance, éventuellement dans la punition. On n'est pas seulement dans une activité d'aide apportée à la personne en situation de précarité mais on est aussi dans des démarches de questionnement sur la position (on le voit plus spécifiquement dans le champ associatif de l'asile). Est-on dans une

logique de contrat social ? Va-t-on devoir coopérer avec un état qui est là pour réprimer, parfois pour reconduire, enfin exclure ? Où est ce qu'on est uniquement dans l'aide ? Voilà le type de questionnements et les dilemmes qui peuvent se poser pour les acteurs associatifs que je côtoie.

Maître Raphaël Bellaïche,  
Avocat du barreau de Nîmes, spécialisé dans le  
droit des étrangers

Je suis médecin généraliste travaillant en cabinet libéral au sein d'une maison de santé pluri professionnelle et médecin bénévole à l'association ARAP RUBIS depuis 3 ans.

Je voudrais juste vous rappeler quels sont les problèmes de santé des personnes prostituées et migrantes. Ensuite dire un peu ce que j'ai relevé comme freins à leur parcours d'intégration et puis vous donner, de mon regard un peu naïf, deux exemples d'entretiens que j'ai eus avec des personnes à Arap Rubis et les questions que cela a suscitées chez moi.

D'après le rapport du Sénat de 2014 sur la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées, les personnes prostituées sont sujettes à diverses pathologies chroniques qui reflètent leurs difficiles conditions de vie. Les plus fréquentes sont les problèmes respiratoires, dermatologiques, digestifs, dentaires et surtout des troubles psychiques (troubles de la somatisation, troubles du sommeil, de l'anxiété, pensées suicidaires). Il s'y ajoute chez les personnes issues de l'immigration et les personnes victimes de réseaux de proxénétisme, des troubles psychologiques dus aux sévices physiques et sexuels qu'elles ont subis dans leur pays d'origine, pendant le parcours migratoire et sur le sol français : troubles du sommeil et de la conduite alimentaire, addictions, peur des autres, prostration sociale, sentiment de honte, syndrome post traumatique.

Le recours aux soins est problématique pour différentes raisons :

- parfois le degré d'éloignement des dispositifs de prise en charge
- la précarité financière
- la barrière de la langue et les différences culturelles.
- la complexité de nos dispositifs et de notre système de soin
- la surveillance et l'interdit du réseau de proxénétisme
- et de plus la santé ne fait pas partie de leur priorité

L'environnement dans lequel évoluent les personnes fait de violences, les conditions

d'hébergement, l'isolement social et la méfiance à l'égard des acteurs publics sont aussi de puissants freins à l'accès aux droits et aux soins.

C'est une des premières populations précaires concernées par le renoncement aux soins de premier recours.

La stigmatisation sociale et les attitudes intolérantes ou discriminatoires renforcent un comportement d'évitement vis-à-vis des structures publiques (d'autant plus qu'elles peuvent craindre une reconduite à la frontière) (cf IRDES santé et protection sociale février 2018).

C'est dire qu'avant toute prise en charge, la mise en confiance demande du temps.

Mon travail à ARAP RUBIS n'est pas tant celui de la consultation médicale comme je peux le faire dans mon cabinet, c'est plutôt celui d'un simple accueil, d'accompagnement, de messages de prévention...

Au début de mon travail avec ARAP RUBIS, j'ai accompagné physiquement une jeune femme à des consultations de spécialistes au centre antidouleurs, en PMI pour une consultation de gynécologie, à un laboratoire d'analyses.

Madame T est une jeune Nigériane qui avait été gravement brûlée dans l'incendie de sa maison au Nigéria. Elle avait deux enfants au pays. Je n'en sais pas plus.

Nous avons pris les transports en commun ensemble, patienté dans les salles d'attente ensemble. Elle a voulu chaque fois que je sois présente en consultations. Ayant peu de pratique avec ces personnes au passé si chargé j'ai été étonnée de son comportement vis-à-vis de moi, qui était très en retrait, mutique, qui semblait froide et méfiante. Pourtant elle a demandé à chaque fois, que j'assiste aux consultations comme si cela la rassurait.

Plus tard, j'ai compris comment ces personnes qui avaient été meurtries par des trahisons de proches ou même de leur propre famille développaient une méfiance envers toute personne. Elise Pestre dans son livre « La vie psychique des réfugiés » décrit cette méfiance comme un élément permettant à la personne de se protéger, d'être en état d'alerte dans un environnement peu accueillant ou même

dangereux. Mais cette méfiance poussée à l'extrême devient un frein à l'accès aux soins et entrave la possibilité d'établir des liens et de progresser dans les démarches.

Il y a peu, l'association m'a demandé de m'entretenir avec Madame R afin d'établir un certificat à l'attention de son avocat pour l'obtention d'un titre de séjour. Madame R me fait un récit où il est question de trahisons, de violences, de séquestration, d'avortements forcés, de peur permanente de mourir. Elle me dit aussi, comme c'est une souffrance pour elle de revivre tous ces événements traumatiques. Les cauchemars reviennent, l'anxiété monte. Je consigne tout ce qu'elle me raconte. La semaine suivante, je dois la revoir car son avocat relève des différences dans la narration qui lui a été faite. Je rédige un autre certificat parlant surtout des souffrances à devoir se remémorer des événements traumatisants que la mémoire avait laissés de côté pour se protéger (cf Elise Pestre, La vie psychique des réfugiés). Ecrivant que, de sa séquestration, elle a oublié les détails, tout son étant paralysé par la peur de mourir. Je ne suis pas sûre que ce certificat serve à quelque chose, sinon à lui dire à elle que je l'avais entendue et reconnue.

Mais je me demande aussi quelle est la légitimité que j'ai à rédiger un tel certificat, relatant ses souffrances. Certes, dans mon exercice médical parfois j'établis des certificats de coups et blessures mais c'est à la demande de l'intéressée pour porter plainte. Ici c'est une demande de la justice pour autoriser une personne à rester en France. En aucun cas il ne s'agit d'un acte de soin.

Les personnes doivent toujours se justifier des blessures et souffrances qu'elles ont subies et leur récit est sans arrêt mis en doute.

Dans mes relations avec ces personnes prostituées immigrées je considère, comme dans ma pratique de médecin généraliste que l'alliance thérapeutique ne peut s'établir qu'avec la confiance que l'on place en la personne. Il n'est pas nécessaire d'avoir confiance dans les dires du sujet qui est peut-être dans l'obligation d'un certain récit, mais il s'agit d'avoir confiance en l'être humain qui est en face de nous, en sa nature profonde, en son humanité.

Madame R m'a raconté comme elle avait été trahie, qu'elle ne pourrait plus jamais croire en

un homme, et quelques minutes après, elle parle de son projet de monter une association pour venir en aide aux personnes étrangères qui se retrouvent perdues sur le sol français à leur arrivée. Bel exemple de résilience.

Docteur Michèle Cukier,  
bénévole à ARAP Rubis

## Échanges avec la salle

(M. Ploton, association Autres regards, à Marseille) Je voudrais apporter quelques petits éclairages, même si on n'a pas tous des avis semblables, pour dire qu'il y a des personnes, travailleurs du sexe, qui choisissent cette activité. Quand l'activité est choisie – peut-on considérer que l'activité est choisie ou pas, large débat, en tout cas on peut considérer que les personnes ont un besoin et quand on dit, par exemple, que les personnes travaillent pour avoir un logement sur la tête, c'est exactement comme moi, je travaille pour avoir un logement. Si on évite tout jugement moral, il y a des personnes qui peuvent considérer cette activité comme une activité professionnelle. La violence assimilée à la prostitution réside plus dans les conditions d'exercice que dans l'activité elle-même. Sans prendre la parole des personnes prostituées elles-mêmes, qui peuvent dire qu'elles peuvent s'épanouir dans cette activité-là, je pense que les associations sont là pour que les personnes qui exercent cette activité, en dépit des profils et des parcours très différents en fonction des origines, de la manière d'exercer... pour rappeler que les personnes, majoritairement des femmes, ne sont pas des pauvres petites choses sans ressource. Elles témoignent de grandes capacités qui doivent être mises en avant. Je pense, en ce qui me concerne, avoir moins de capacités à encaisser un parcours migratoire souvent très violent, je ne sais pas si j'arriverais à résister comme la plupart des femmes qu'on rencontre. Nous sommes là, associations, pour essayer de les aider à révéler leurs propres capacités. En ce qui concerne l'insertion, il y a d'autres associations qui peuvent les accompagner si elles veulent faire autre chose. Ça passe en effet par l'obtention de papiers...

(Mme de Montvalon) Je voulais rebondir - Jean régis, je partage tes positions - sur cette question du choix qui, à mon avis, est un faux débat, pourquoi, à certaines catégories de personnes, on pose systématiquement cette question et que, de cette question, va découler un tas de classifications, d'étiquetages, d'accès aux droits. Et, en relation avec cette journée qui est l'occasion de réfléchir à notre positionnement, en tant que professionnel du social, pourquoi se préoccuper de cette question quand on est face à des personnes prostituées ? De la même façon que cette phrase que j'ai entendue à différentes reprises dans mon enquête et dans mon travail social, « ah mais avec tel groupe, en particulier

les femmes nigérianes, on ne sait jamais tout, elles ne nous disent pas tout ». C'est une vraie question, comment se fait-il qu'en tant que travailleurs sociaux, nous voulons parfois tout savoir, quitte à aller très loin dans ces schémas d'intrusion ? Au lieu de se poser la question de l'autre, de se retourner la question à soi-même, où est ce qu'on se situe, jusqu'où on est prêt à aller dans un système qui est très intrusif au niveau des droits et peut être se concentrer sur leurs marges de manœuvre, plutôt que sur cette question du choisir/pas choisir. En réalité, dans la vie, on est rarement dans une situation où on peut choisir/ne pas choisir du tout. On est généralement dans une situation où on a une marge de manœuvre plus ou moins grande. Et lorsqu'on a une situation administrative, matérielle, sociale extrêmement précaire, cette marge de manœuvre est réduite. Pour ma part, il faut qu'en tant qu'intervenant du secteur social, on soit attaché à augmenter la marge de manœuvre des uns et des autres, ne pas faire à la place de, mais travailler à étendre cette marge de manœuvre et les possibilités de se défendre par soi-même.

(Maître Bellaïche) J'ai l'impression que votre question renvoie à la place que peut avoir l'activité prostitutionnelle dans notre société. Mon point de vue personnel, c'est que, même s'il y a des personnes qui revendiquent le choix de cette activité, ça dénote surtout le fait d'être dans une situation de marginalité. Ça ne me semble pas souhaitable d'encourager l'activité, étant donnée la détresse sociale des personnes qui se livrent à la prostitution. C'est quand même marginalisé. Les personnes expriment toujours qu'elles sont en détresse, elles ne le font pas de gaieté de cœur. Je comprends pour autant qu'il y a des personnes qui revendiquent le statut de travailleur du sexe mais il ne faut pas que cela nous rende aveugle sur la détresse d'une autre partie des personnes qui se prostituent.

(M. Ploton, Autres Regards) Mon propos n'était pas d'effacer l'un par rapport à l'autre, mais de dire « il y a aussi des personnes qui ne fonctionnent visiblement pas de la même manière que les personnes que vous rencontrez » ; et aussi qu'on les écoute un petit peu plus. Qu'on nous laisse un petit peu tranquille aussi, je ne pense pas que ce soit un phénomène de grande ampleur. Bien sûr, il faut lutter contre la traite et tous les phénomènes de contrainte. Toutes les lois successives s'intéressent à ce sujet, c'est formidable. Juste

un détail par rapport au PSP, on leur donne 350 euros pour pouvoir sortir de la prostitution et subvenir à leurs besoins. Les personnes, il faut peut-être arrêter de les traiter comme des personnes « autres ». Si les personnes qui ont été acceptées sur le dispositif, on peut faire quelque chose pour elles, tant mieux, si elles peuvent avoir un titre de séjour leur donnant le droit de travailler, c'est bien. Mais il y a des enjeux essentiels ; comment les personnes peuvent-elles vivre dans la société, comment lutter contre la stigmatisation (ce n'est pas l'activité qui pose problème, c'est le regard que l'on porte sur cette activité et sur les personnes).

(M. Bollet-Hote de l'association L'embellie à Avignon, service spécialisé prostitution et lutte contre la traite des êtres humains) Je voudrais revenir sur la question du choix. Si on ne va pas avec les personnes au bout de leurs histoires, et qu'on les accompagne vers le dépôt de plainte, on va ressortir avec des plaintes qui sont vides et derrière, on n'a rien à la préfecture sur la base du L 316-1. Et pour certaines, on ne peut pas faire de demande d'asile. Et sans possibilité de régulariser la personne, une fois qu'on a fait une AME, et bien, on ne va pas bien loin. Se pose cette question-là, de revoir la personne et de lui demander « qu'est-ce que vous pouvez nous dire de plus ? » c'est vrai que c'est très intrusif, ça pose question, mais concrètement, si on veut pouvoir aider la personne, comment on fait ? Dans la réalité, concrètement, on est un peu obligé d'aller vers ça si on veut les accompagner. Je trouve ça très intéressant de laisser la personne être libre de dire ce qu'elle a envie de dire, si on était dans un truc normal et logique, on pourrait laisser le temps à la personne de se livrer et de nous dire ce qu'elle a envie de dire, sauf qu'en réalité, il y a certains endroits où on doit être un peu poussif pour permettre à la personne d'accéder à certains droits.

(Mme de Montvalon) Je crois que je n'ai pas la baguette magique. Je pense que ce sont des questions que la plupart d'entre nous se pose : jusqu'où on va, comment on fait ? Mon intervention ne visait pas à dire ce qu'on doit faire, mais juste à prendre conscience du rôle qu'on a en tant qu'intermédiaire dans ce moment-là, dans ce jeu de méfiance / confiance. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, on est dans un contexte où l'accès aux droits pour ces personnes est de l'ordre de l'exception. Jean Régis parlait de 5, 6 dossiers de parcours de sortie acceptés à Marseille, je ne sais pas

combien il y a de personnes prostituées à Marseille, mais probablement plusieurs centaines. Parmi elles, dans la rue (je parle d'elles mais il y a beaucoup d'autres formes de prostitution évidemment), un certain nombre d'entre elles sont en situation de grande précarité, notamment administrative et les possibilités de régularisation sont quasiment nulles. Quelques cas d'obtention de la carte étrangers malades, de regroupement familial. L'accès à la demande d'asile, mais encore une fois, c'est très restrictif. Même pour les personnes nigérianes, la Cour d'Appel vient encore de restreindre les critères selon lesquels elles peuvent rentrer dans le groupe social protégé. Il faut non seulement prouver qu'on a été victime de traite mais qu'on veut activement s'extraire du réseau, en gros, on demande des garanties, ce n'est jamais aussi clair que ça puisque la prostitution n'est pas illégale en France, mais on demande des preuves d'arrêt de la prostitution. Je me souviens d'une collègue qui demandait « comment prouve-t-on quelque chose qui n'existe pas ? ». C'est extrêmement compliqué, et on est constamment en train de demander des preuves. En gros, il faut se mettre sous l'attention perpétuelle des associations. Et les associations se retrouvent piégées là-dedans, dans un climat de surveillance diffus. On se retrouve tous dans un système où on est piégé, on se retrouve à défendre des dossiers et en défendant des dossiers, on va essayer d'arriver au plus proche de cette victime idéale, on sait qu'elle n'existe pas, une victime qui a été présentée dans les campagnes, des femmes écrasées et attachées, alors que derrière on peut avoir des *warriors*, des femmes qui peuvent, certes, avoir vécu des violences extrêmes mais qui, par ailleurs, sont des battantes et qui n'ont pas du tout envie de se présenter comme « écrasées », parce que ça fait partie aussi des mécanismes humiliants. D'autres qui vont jouer ce jeu. Ce n'est pas que c'est faux ou que c'est vrai, il faut rentrer dans une case et plus il va y en avoir qui vont rentrer dans cette case, plus ils vont trouver des moyens de restreindre cette case, pour que ça reste exceptionnel. Donc la question, c'est plutôt de se poser « comment aujourd'hui, en tant qu'intervenants sociaux, réfléchir à du plein droit » ? Comment faire pour qu'on ne soit pas dans la régularisation de 5 à 10 dossiers par an, mais pour que toute personne puisse vivre dignement selon les termes qu'elle décidera pour elle-même ? A mon avis, c'est là aujourd'hui qu'il faut se mobiliser collectivement... Autour des politiques

migratoires, de la capacité des personnes à se défendre elles-mêmes pour ne pas être obligé de rentrer dans des cases extrêmement rigides, de notre refus à nous, secteur associatif, en tant qu'intermédiaires, à pousser pour les mettre dans des cases, alors que peut être simplement la case est très mal faite !

(Maître Bellaïche) Je suis d'accord pour dire qu'il est hors de question de stigmatiser les personnes qui se livrent à la prostitution. Ceci étant, il est manifeste que les institutions stigmatisent et répriment la prostitution même si elle n'est pas illégale. Il fut un temps où il y avait le délit de racolage qui a disparu à l'occasion de la redéfinition de l'activité prostitutionnelle comme étant une activité dont on est victime, même s'il n'y a pas de proxénète. Il reste quand même que dans les procédures, je vois des personnes comme les prostituées roumaines qui se retrouvent en centre de rétention, avec des arrêtés préfectoraux avec reconduite à la frontière et interdiction de retour. On est sur des logiques de répression et de stigmatisation, la prostitution est présentée comme un problème et la solution consiste à le repousser dans les marges afin de ne plus le voir. Effectivement, le traitement social des personnes qui se livrent à la prostitution, l'aide qu'on leur apporte est compliquée à mettre en œuvre. Il y a des personnes qui se retrouvent dans des dispositifs, c'est peut-être les personnes sur qui la lutte organisée n'a pas prise. C'est cette ambiguïté, contradiction qu'on peut voir quand on est témoin de la manière dont l'état prend concrètement en charge la situation des personnes. De la répression la plus dure à une tentative de prise en charge, le champ des interventions est très large. Je n'ai pas de solution à proposer. Je pense que les solutions seraient à apporter si on prend un focus plus large : d'ordre économique, de l'éducation, est ce qu'il y a un travail pour tout le monde, je pense que ça dépasse le problème que nous posons.

(Mme Ait-Lemaalen, Autres regards) Je voudrais revenir sur le parcours de sortie et savoir si les personnes qui ont eu un avis défavorable ont fait un recours auprès du tribunal administratif.

(M. Martin, chargé de mission d'ARAP Rubis) Je présente avec Bruno Guiraud, travailleur social les dossiers ; ce qu'il faut savoir c'est que sur le département du Gard, la commission a été mise en place en juillet seulement. Donc on a beaucoup de retard par rapport à d'autres

départements. On a eu deux commissions, octobre et novembre et on en a une en décembre. A la première commission, les 4 dossiers présentés ont été acceptés, malgré un dossier qui a divisé les membres de la commission. Sur la deuxième commission, on a présenté 3 dossiers, deux ont été refusés. Sur les deux refus, on ne sait pas trop les motifs. L'une est en France depuis longtemps avec un enfant à charge, elle était bien connue des services sociaux avant d'être prise en charge par l'association. Ils ont estimé qu'elle n'avait pas fait suffisamment d'efforts depuis qu'elle est arrivée en France pour s'insérer. L'autre personne avait des papiers pour dépôt de plainte, elle voulait rentrer dans le parcours car elle était en difficulté pour son insertion professionnelle. Le service des étrangers nous a notifié que cette personne-là aurait déjà dû arrêter de se prostituer car, quand on a des papiers pour dépôt de plainte, la préfecture rappelle qu'une condition est d'arrêter de se prostituer. J'ai informé les personnes et j'ai rendez-vous avec elles mercredi. On va les informer de la possibilité de recours et voir si elles veulent faire un recours ou pas.

(M. Hauvuy, ACL Nice) Je viens de Nice et on a été le premier département à proposer l'installation de la commission départementale. On a essayé de travailler en amont sur la constitution des dossiers, on a fait un travail considérable d'abord d'information dans la rue pour que les personnes connaissent l'existence de ce dispositif, ensuite sous forme de réunions collectives. On a réuni une cinquantaine de personnes, on a fait venir la déléguée départementale aux droits des femmes pour qu'elle commente ce volet de la politique publique. On a d'abord travaillé sur un dossier puis sur quinze. La commission départementale s'est tenue avec des dossiers très fournis et argumentés, avec les pièces attestant du désir et de l'engagement des personnes à arrêter la prostitution. 14, dans un premier temps, ont été refusés. Et par la suite, sous la pression qu'on a pu exercer, sous la pression que les personnes ont pu exercer en se saisissant du tribunal administratif, on en a eu 3 autres qui ont obtenu une régularisation. Les personnes concernées se sont toutes saisies de cette opportunité et sont dans des parcours classiques : logement, hébergement, formation, travail. Ça a été extrêmement bénéfique. Pour les autres, ça a été extrêmement traumatisant. Pour l'équipe, ça a été extrêmement pénible. Parce que justement pour rebondir sur le thème de la journée, on leur

a demandé de nous faire confiance, on est dans un état de droits, pas comme en Lybie ou ailleurs, un état de droits c'est formidable. Vous rentrez dans le cadre, c'est formidable, vous allez avoir une opportunité supplémentaire. Et puis, au final, on s'est aperçu que sur, nos 15 dossiers, 4 seulement ont été retenus. Pour les autres, rien. On s'est engagés vis à vis de ces jeunes femmes, en leur demandant de nous faire confiance, au sens étymologique, en leur demandant de nous confier quelque chose de précieux pour elles. Au final, on s'est senti en porte-à-faux vis à vis d'elles et vis à vis du département. Quand on sait en plus que chaque département a une vision différente. On a fait la formation sur 12 départements, on a des positions qui sont très différentes selon les territoires. On a des Préfets qui sont à l'écoute, à condition qu'on n'ait qu'un ou deux ou trois dossiers, sur d'autres départements, c'est fermé. Pour notre Préfet des Alpes Maritimes (parti en Seine-Saint-Denis depuis), la préoccupation est la politique migratoire, pas la prostitution. On demande à des personnes de s'engager sur quelque chose qui est difficile, complexe alors que sa seule considération, c'était une manière d'entrer facilement sur le territoire national. On a une commission le 16 décembre sur laquelle on porte beaucoup d'espoir étant donné le changement de Préfet mais, dans le même temps, on reste assez suspicieux.

(Mme Dicicco, Association L'embellie) Nous, on est assez privilégié, on a un Préfet qui applique la loi. Alors, on a moins de dossiers, on a présenté 5 dossiers mais ils ont tous été validés. Pour certaines d'entre elles, elles avaient une carte de séjour espagnole et le Préfet a accepté de changer la carte de séjour pour une carte de séjour française. Il est même allé au-delà de la loi, car il a obligé le service des étrangers, pour certaines femmes, à délivrer des cartes de séjour d'un an. On est avec un Préfet qui est attentif. Ça montre aussi la limite de l'application de la loi, on est trois départements et on a des politiques totalement différentes alors qu'on part de la même loi. En parlant de confiance, on ne se pose pas la question de savoir si les dossiers présentés vont ou pas être validés. Même si la commission n'était pas d'accord, le Préfet étant dans une optique d'insertion, il va au-delà des avis de la commission.

(Mme de Montvalon) Je voudrais juste souligner qu'on est dans un tel système de précarité, qu'on se félicite des quelques dossiers acceptés, je suis

ravie pour vous que vous ayez 5 dossiers, mais j'imagine que vous accueillez au moins 100 personnes par an... 200?! Je pense que ça souligne à quel point on est dans un système d'exception. Je voulais évoquer avec vous un haut fonctionnaire du Ministère de l'intérieur, me disant en entretien « il faut bien qu'on soit clair, tout ce qui est accès à la protection des victimes de la traite, ça permet d'avoir une soupape par rapport aux politiques migratoires extrêmement restrictives aujourd'hui ». On a des circulaires des discours qui stipulent qu'au nom de la lutte contre la traite des êtres humains et de la protection des individus, on va fermer davantage les frontières. On s'aperçoit que les personnes qui souhaitent venir ici, sont toutes candidates au départ, elles souhaitaient partir de chez elles, et elles n'ont pas accès à des voies de migration légales. Et aussi parce qu'on considère que des femmes voyageant seules se mettent en danger. On se retrouve avec un système complètement ahurissant, il n'y a pas un responsable, c'est un système qui s'est embourbé sur ces questions-là. On se retrouve avec des personnes qui voulaient partir, ne savaient pas forcément qu'elles allaient devoir se prostituer, dans mon expérience, elles veulent partir, donc elles cherchent et sur le chemin, elles font des rencontres, parfois, elles rencontrent des sponsors, et s'engagent sur des montants qu'elles ne réalisent pas du tout car ils sont donnés dans la monnaie locale (je pense au naira, qui est une monnaie très dévalorisée). Je pense à une jeune fille nigériane qui m'avait dit « qu'est-ce que ça veut dire choisir quand tu ne sais pas ce vers quoi tu t'engages ? Qu'est-ce que ça veut dire choisir quand on n'a aucune idée en vérité de ce que ça veut dire l'Europe ? » Aujourd'hui, les politiques en matière de protection des victimes de traite des êtres humains, on pourrait dire « si ça donne accès à des droits tant mieux », mais en réalité, c'est fait pour donner des droits, telle que la loi a été écrite les laissant à la discrétion du Préfet, donc il n'y a pas de plein droit, « le Préfet pourra considérer vous donner une autorisation provisoire de séjour.. ». Tout est fait pour que ce soit donné à une minorité, pour que, devant les instances internationales, le conseil de l'Europe etc., on puisse afficher qu'on a 150 personnes qu'on a régularisées, et qu'on poursuive une politique migratoire restrictive qui correspond à un agenda politique et qui est lié aussi à un souhait de la plupart des citoyens également. Comment peut-on faire évoluer ce cadre-là ?

(Mme Perl, Comède) Dans le cadre de mon activité, je suis quelques jeunes femmes nigérianes, je vous rejoins sur la question des violences imposées par notre système juridique et administratif, par toutes les démarches imposées dans des temps très brefs, absolument pas en lien avec le temps psychique des personnes. J'ai une question pratico-pratique car je n'ai aucune connaissance de ce qu'est le parcours de sortie de la prostitution, de ce que c'est l'article L 316-1, la demande d'asile en tant que groupe social... J'aurais bien aimé que vous nous donniez quelques indications.

(Maître Bellaïche) Alors, très rapidement, l'article L 316-1 est un article du CESEDA - code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - qui permet de délivrer une carte de séjour portant la mention vie privée et familiale à des personnes portant plainte contre leur proxénète ou témoignant dans une procédure pénale. Ce n'est pas du plein droit, le Préfet a la possibilité de refuser de délivrer ce titre de séjour provisoire qui ouvre droit au travail. Ce titre de séjour peut être renouvelé pendant toute la durée de la procédure sous réserve que la personne n'a pas retiré sa plainte. S'il y a une condamnation définitive du proxénète, une carte de séjour est délivrée de plein droit. Évidemment, il faut qu'il y ait une association qui accompagne les personnes. Après, les commissions départementales mises en place pour aider les personnes à sortir de la prostitution viennent de la loi de 2016, qui définit la prostitution comme une violence et les personnes s'y livrant comme des victimes. On a une politique pour accompagner la sortie de la prostitution. Les commissions sont destinées à examiner la situation des personnes qui veulent sortir de la prostitution et à accéder aux aides prévues par la loi. Par ailleurs, il est demandé aux services de police, quand ils ont connaissance d'une situation de détresse – le simple fait qu'une personne se livre à la prostitution- de flécher ces personnes vers l'association agréée. On est loin, en pratique d'avoir ce genre de démarches. De la même manière qu'il est demandé, avant de placer quelqu'un en centre de rétention, de faire une évaluation de son état de vulnérabilité. Vous imaginez que les services de police ou de la préfecture fassent cette démarche avant de mettre en rétention les personnes en situation de détresse ? On est sur une pratique très éloignée des bonnes intentions formulées par la loi. Donc voilà les différents dispositifs que nous avons évoqués.

(Mme de Montvalon) Je voudrais juste ajouter que la loi de lutte contre le système prostitutionnel de 2016 qui a instauré le parcours de sortie de prostitution, a aboli le délit de racolage et instauré la pénalisation du client, n'a fait que réaffirmer la position abolitionniste de la France, qui date de 1960 (signature en 1949 de la charte). Dans ces commissions, siègent toutes les instances ; justice, police, structures associatives, administratives. Ça dure plusieurs mois et pendant ces mois, la personne doit donner les preuves de sa volonté de sortir de la prostitution, sachant qu'à ce stade, elle n'a aucun droit, aucune ressource pour vivre, sachant que les associations n'ont pas à disposition beaucoup de lieux d'hébergement. Prouver qu'on ne peut plus se prostituer quand on n'a pas de ressource par ailleurs, semble aberrant.

(Maître Bellaïche) Je pense qu'il faut garder à l'esprit que les personnes étrangères prostituées font partie de la population migrante au sens plus large, qui est dans une situation de précarité et de fragilité et qui se heurte aux services de l'état et à des logiques de répression et de rejet. Malgré ce qui est affiché, l'Etat est toujours répressif. Il y a une fermeture en matière migratoire. Les personnes prostituées se heurtent à ce schéma général, qui est celui de l'ostracisme, du rejet, de la répression. Même si on a des dispositifs ambigus, hypocrites, on dit quelque chose mais on fait autre chose. Malheureusement on est sur des déclinaisons de politiques globales, sachant qu'on a des interprétations très différentes selon l'endroit où on se trouve.

(Mme Bonnamich, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité) Je me permets de réagir à ce que l'on vient d'entendre. On a mis deux ans à mettre en place la commission, deux ans pour sensibiliser sur le territoire. Ces commissions sont le signe d'une ouverture plus grande des services de l'Etat. On a un Préfet à l'écoute, qui a pu prendre des décisions favorables à la personne prostituée malgré les débats en commission. Par rapport aux personnes qui peuvent être accompagnées par cette commission, je tiens juste à rectifier que, lorsque l'avis est favorable, on donne une APS qui ouvre des droits communs (accompagnement global par Pole emploi, droits CAF, hébergement) et le droit à l'AFIS (aide financière pour l'insertion sociale et professionnelle).

(Mme de Montvalon) Lorsque je parlais du fait qu'elles n'avaient aucun droit, c'est avant l'avis de la commission, qui peut prendre des mois et des mois (pendant la constitution des dossiers). Je ne connais pas la situation dans le Gard et on est tous confronté à des logiques contraignantes et on fait avec ce qu'on peut, de mon expérience dans le passé, on avait des APS de 6 mois qu'on met 3 ou 4 mois à obtenir. Elles se retrouvent à démarcher des employeurs avec un papier qui expire deux mois plus tard.

(Mme Bonnamich) Dans le Gard, on a fait le choix d'indiquer dans le courrier d'acceptation de commencer l'entrée dans le parcours qu'à compter de la délivrance de l'APS. Elle peut faire les démarches avant évidemment. On a conscience de la difficulté dans la constitution du dossier. L'engagement à arrêter de se prostituer commence au moment de l'acceptation. On accorde une subvention à l'association pour l'accompagnement réalisé en amont de la présentation des dossiers.

## LE DOUTE

MIGRANT 1: J'ai un doute.  
MIGRANT 2 : J'ai un doute.  
MIGRANT 1: Nous avons tous un doute...  
MIGRANT 2 – C'est que...  
MIGRANT 1 – C'est que...  
MIGRANT 2 – C'est qu'on n'est pas sûrs...  
MIGRANT 1 – Mais on n'est pas sûrs du tout...  
MIGRANT 2 – Mais pas du tout du tout du tout...  
MIGRANT 1 – On n'est pas sûrs d'avoir une deuxième vie après la mort, que la vie après la mort existe...  
MIGRANT 2 – Mais vraiment, vraiment on n'est pas sûrs de ça.  
MIGRANT 1 – Et c'est pour ça qu'on veut vivre pleinement plutôt celle-ci...  
MIGRANT 2 – Ou au moins essayer d'en profiter un peu...  
MIGRANT 1 – Et c'est pour ça qu'on vient chez vous...  
MIGRANT 2 – Et c'est pour ça qu'on va continuer de venir chez vous...  
MIGRANT 1 – A cause de ce doute... d'ordre philosophique, vous voyez bien...  
MIGRANT 2 – Moi, je viens du Mali... justement à cause de ce doute...  
MIGRANT 1 – Et moi, je viens d'Iran...  
MIGRANT 2 – Et moi, je viens du Kurdistan turc...  
MIGRANT 1 – Voilà, maintenant vous le savez...  
MIGRANT 2 – On va continuer à venir chez vous...  
MIGRANT 1 – A cause de ce doute...  
MIGRANT 2 – Nous sommes poussés par une force qui nous dépasse...  
MIGRANT 1 – Vraiment, on ne veut pas vous déranger, mais c'est plus fort que nous.  
MIGRANT 2 – On va continuer à crever en chemin... à se noyer en traversant la mer...  
MIGRANT 1 – Mais on va continuer à venir.  
MIGRANT 2 – Donc, n'ayez pas peur...  
MIGRANT 1 – Nous ne sommes pas des fanatiques... Le doute est purement philosophique...  
MIGRANT 2 – Si on avait été sûrs qu'après la mort il y a le Paradis...  
MIGRANT 1 – On serait restés chez nous...  
MIGRANT 2 – Mais le doute nous ronge...  
MIGRANT 1 – Alors voilà, nous sommes là...  
MIGRANT 2 – On a vu à la télé que vous ne manquez de rien...  
MIGRANT 1 – Tandis que chez nous c'est la famine...  
MIGRANT 2 – On a vu à la télé que chez vous c'est la fête tous les jours...  
MIGRANT 1 – Tandis que chez nous c'est la guerre...  
MIGRANT 2 – On a vu que chez vous les villes se vident pendant l'été car vous partez tous en même temps en vacances...  
MIGRANT 1 – Et on s'est dit, tiens, on veut nous aussi goûter à ça...  
MIGRANT 2 – Donc, vraiment, ce n'est pas par méchanceté que nous venons chez vous...  
MIGRANT 1 – C'est qu'on veut nous aussi nous mondialiser...  
MIGRANT 2 – Nous occidentaliser...  
MIGRANT 1 – Nous urbaniser...  
MIGRANT 2 – Nous moderniser... nous démocratiser... nous libéraliser... nous ouvrir... nous émanciper... nous décomplexer... nous civiliser... nous politiser... nous intégrer... nous responsabiliser... nous professionnaliser... nous informatiser... nous privatiser... nous reconverter professionnellement... nous endetter à la banque... nous socialiser... bénéficier de la formation continue... devenir bancable... nous syndicaliser... déposer une candidature... voter... contester... avoir un chien...  
MIGRANT 1 – Vous savez quoi ? Mettez-vous à notre place...  
MIGRANT 2 – Quand un pays se meurt, il n'y a plus rien à faire.  
MIGRANT 1 – Il faut le laisser mourir. Il faut même l'aider à mourir.  
MIGRANT 2 – C'est pour ça que nous quittons nos pays.  
MIGRANT 1 – Car les pays, on le sait, ont toujours une deuxième vie après leur mort.  
MIGRANT 1 – Il n'y a que les gens qui n'ont pas d'avenir après la mort.  
MIGRANT 2 – Mais les pays, c'est autre chose. Dès qu'un pays se meurt, on peut le mettre en vente. On peut le couper en tranches et le vendre aux enchères.  
MIGRANT 1 – Vous allez pouvoir vous-mêmes en acheter des petits bouts...  
  
MIGRANT 2 – Et n'ayez pas peur que la mort de nos pays appauvrisse la diversité culturelle mondiale...  
MIGRANT 2 – Tout ce qu'il y avait de meilleur dans notre pays on l'a emporté avec nous.  
MIGRANT 1 – Et nous vous promettons de tout transmettre à nos enfants.  
MIGRANT 2 – Rien ne sera perdu, ni de nos traditions, ni de notre religion, ni de notre culture.  
MIGRANT 1 – C'est promis, on va tout faire pour que le monde reste pluriculturel.  
MIGRANT 2 – Ce qu'on vous propose, vous avez compris, c'est une révolution...  
MIGRANT 1 – Ne soyez pas effrayés, vous en avez déjà connu d'autres...  
MIGRANT 2 – Mais celle-ci c'est quand même autre chose...  
MIGRANT 1 – A votre façon, vous avez déjà beaucoup donné à l'humanité...  
MIGRANT 2 – La colonisation, la décolonisation, la démocratie, la première guerre mondiale, la deuxième guerre mondiale, le communisme, le nazisme, le libéralisme, l'ultralibéralisme, la financiarisation de l'économie, la mondialisation, la révolution informatique, la hollywoodisation de l'information, la facebookisation de la communication, la googlisation du savoir, la microsoftisation de l'être humain...



## Scène 10

### L'homme à la mallette, Elihu.

L'HOMME A LA MALLETTE – Comment ça va, Elihu ?  
LE JEUNE NOIR – Ça va.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Ça te plaît, l'Europe ?  
LE JEUNE NOIR – Bah, oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – On me dit que t'as eu peur dans l'avion, c'est vrai ?  
LE JEUNE NOIR – Oui.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Mais tu es quand même un grand garçon... Pourquoi tu t'es mis à pleurer dans l'avion ?  
LE JEUNE NOIR – Bah, parce que...  
L'HOMME A LA MALLETTE – T'as failli tout gâcher, mon garçon...  
LE JEUNE NOIR – Je suis désolé, chef...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Alors, tu parles un peu anglais ?  
LE JEUNE NOIR – Oui.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Comment on dit « j'ai eu de la chance » ?  
LE JEUNE NOIR – I was lucky.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Mais bravo ! Tu vois, tu parles maintenant anglais.  
LE JEUNE NOIR – Yes.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Et comment on dit « je suis heureux » ?  
LE JEUNE NOIR – I am happy.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Mais oui, je suis fier de toi, Elihu... Sauf que tu n'es pas vraiment très heureux, n'est-ce pas ?  
LE JEUNE NOIR – Bah, je ne sais pas...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Bah non, tu n'es pas... parce que ta famille te manque... Tu leur as déjà envoyé de l'argent ?  
LE JEUNE NOIR – Oui.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Combien ?  
LE JEUNE NOIR – Trois cent livres...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Trois cent livres ? C'est tout ? C'est tout ce que t'as pu mettre de côté depuis six mois ?  
LE JEUNE NOIR – C'est que... oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – C'est peu, Elihu... C'est très peu... Tu ne pourras jamais faire venir ici, ni ta sœur, ni tes frères, ni ta mère... Même si tu travailles jour et nuit, Elihu, tu ne pourras pas leur payer la traversée... Je veux dire, une traversée sans risque... C'est que ce pays n'est pas vraiment le Paradis des petits noirs comme toi... Tu bosses, tu bosses, mais on te paie que dalle... Tu t'es fait des amis, Elihu ?  
LE JEUNE NOIR – Oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – A la mosquée ?  
LE JEUNE NOIR – Oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Bon, fais attention mon garçon... Ici, c'est d'abord des tiens qu'il faut se méfier... Mais ça sera mieux si tu fais venir tes frères... Tes frères et ta mère... Ensemble, vous allez vous entraider... Vous allez réussir... Et tu peux le faire, Elihu... Tu peux les avoir, les tiens, ici, dans trois ou quatre mois... Ça ne dépend que de toi...  
LE JEUNE NOIR – Et comment faire ?  
L'HOMME A LA MALLETTE – Tu veux que je t'explique comment faire ?  
LE JEUNE NOIR – Oui, chef.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Bah, c'est encore Dieu qui va t'aider... Dieu et personne d'autre... Parce que Dieu est grand et dans sa bonté il t'a déjà aidé une fois... Et si tu es malin, il va t'aider encore une fois... Mais tu veux vraiment qu'il t'aide encore une fois ?  
LE JEUNE NOIR – Oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – T'es sûr, Elihu ?  
LE JEUNE NOIR – Oui, oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Et tu veux que je t'explique comment il faut faire...  
LE JEUNE NOIR – Oui, chef...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Lève tes bras, Elihu... Et dis-moi, combien de bras tu as ?  
LE JEUNE NOIR – Deux...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Bouge tes jambes, Elihu... ou bien saute, saute comme si tu jouais au basket... Combien de jambes tu as ?  
LE JEUNE NOIR – Deux...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Bah, tu vois... Dieu t'as donné deux mains, deux jambes, deux oreilles, deux yeux...  
LE JEUNE NOIR – Pour que je puisse avoir une réserve...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Oui, pour que tu puisses avoir une réserve... et un capital... car sur cette terre, tout s'achète et tout se paie... Je ne sais pas pourquoi Dieu l'a voulue comme ça, cette terre, mais c'est ainsi... On n'y peut rien... Mais heureusement qu'on a quand même...  
LE JEUNE NOIR – Un capital...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Ferme ton œil gauche, Elihu... Est-ce que tu me vois toujours ?  
LE JEUNE NOIR – Oui.  
L'HOMME A LA MALLETTE – Garde ton œil gauche fermé et essaie de taper mon numéro sur ton téléphone... Je vais te le dicter... 00... 49... 677... 889... 8765... (Son téléphone sonne.) Parfait... Alors, Elihu, tu vois qu'on peut très bien vivre avec un seul œil ?  
LE JEUNE NOIR – Oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Alors ?  
LE JEUNE NOIR – Je ne sais pas...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Pense, Elihu... pense à tes frères et à tes sœurs... Pense à ta mère aussi... Dans chacun de tes yeux il y a, ici à la surface, une petite tranche de gélatine... c'est transparent et mou... ça s'appelle une cornée... Et ça vaut 20 000 dollars la pièce... Tu vois ? Tu comprends ? C'est Dieu qui nous a voulus comme ça... riches... C'est Dieu qui s'est dit « je vais donner à Elihudeux cornées pour qu'il puisse avoir un capital » ...  
LE JEUNE NOIR – Oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – « Pour qu'il puisse faire venir ses trois frères et sa sœur, ainsi que sa mère ... » T'entends la voix de Dieu, mon garçon ? C'est lui qui te parle...  
LE JEUNE NOIR – Oui...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Mais qu'est-ce que tu fais, petit con ? Tu pleurniches ?  
LE JEUNE NOIR – Oui, j'aime bien pleurer... avec mes deux yeux...  
L'HOMME A LA MALLETTE – Pleure, Elihu, pleure... Tu veux un Coca ?

Musique occidentale.

## PLENIERE

### De la méfiance à la confiance : comment adapter nos réponses ?

Nous avons voulu réfléchir, à partir de pratiques de terrain, à notre positionnement professionnel.

#### Interventions

- Mme Bressieux, assistante sociale de l'association ALC, service Les Lucioles & Mme Obazee, ex-victime de traite des êtres humains
- M. Martin, chargé de mission & Mr Legrand, animateur prévention santé à ARAP Rubis
- M. Ploton, directeur de l'association Autres Regards



Mme de Montvalon, Mme Bressieux, Mme Obazee, M. Legrand, M. Martin, M. Ploton

Nous avons choisi de faire une intervention à deux voix pour illustrer le sujet d'aujourd'hui.

Je suis Céline. Dans le milieu, je suis connue sous le nom de « CELINA ». Je suis assistante sociale et les personnes nomment ma fonction « Social ». Je travaille depuis 18 ans aux Lucioles de l'association ALC qui est un service spécialisé pour les personnes prostituées et les victimes de traite des êtres humains dans le département des Alpes Maritimes.

My name is Esohe. Today I can face you and tell you my real name. But when I met Celina I was Angela, Gold, Sandra. I never used my name that time. Before to met Celina, I already knows her name. Everybody know her name. And what we know or what we are told is the first part of the problem. The things you know when you come new in Europe is what your people are telling you. This people are the people who comes before you. Your madam, her friends, the rest girls from the same country... And your ignorance at that time makes you as a new born. The name Celina is like a knife pointing on you. She send people to prison. And her colleg Patricia, the Nigerian woman, she's an informat. That's what my people explain me.

*Mon nom est Esohe. Aujourd'hui, je peux me tenir devant vous et vous donner mon vrai prénom. Mais quand j'ai rencontré Céline, j'étais Angela, Gold, Sandra. Je n'utilisais jamais mon vrai prénom à cette époque. Avant de rencontrer Céline, je connaissais déjà son nom. Ce que tu sais de l'Europe quand tu arrives, c'est ce que les personnes qui sont arrivées avant toi te disent. Ta Madame, tes amis, les autres filles de ton pays... Et ton ignorance, à ce moment là, fait de toi un nouveau-né. Le nom de Céline est comme un couteau pointé sur toi. Elle envoie les gens en prison. Et sa collègue, Patricia, une femme nigériane, c'est une informatrice. C'est ce que les gens m'expliquaient.*

J'interviens dans la rue et dans notre accueil de jour. J'assure un accompagnement global qui s'étend d'une ouverture de droits à la sécurité sociale, à un accompagnement pour un dépistage, à l'écriture d'un récit de vie dans le cadre de l'asile, à un accompagnement pour déposer plainte vers les services de police...

L'étendue des démarches est vaste mais surtout elles sont toutes des prétextes à la création du lien. Aucune de ces démarches n'est une finalité en soi, je les utilise. Je ne dis pas que l'obtention d'une CMUC ou d'une Aide juridictionnelle ou qu'une visite chez un médecin n'a pas d'intérêt en soi mais juste que ce sont des moyens, des supports à la relation. Elles nous valident auprès de l'autre en qualité de professionnel, nous donnent de la crédibilité. Ces démarches réduisent la précarité par l'obtention de droits et elles permettent aussi de parler d'autres choses dans un autre contexte. Les démarches administratives permettent de créer l'espace de la relation d'aide et de confiance. Mais dans la rue, pas de dossier, pas de relation duelle. Les jeunes femmes sont en groupe. Il faut avancer avec prudence, politesse, respect et observer pour ne pas mettre en difficulté.

I fear the social worker because my people told me that they are against us. What we fear the most is the police and we believe (as people said) that social and police are working together. We fear that social work with the police to return us back to Nigeria. When we see police, we run. When we see social, we don't run like this but we don't talk. Less social know about us, better it is for our own safety. At list, that's what we thought. We just preserve our life from the risk of deportation and problem. More you talk, more you expose yourself. If somebody see you speaking with social, you expose yourself to problem. And it's not only yourself that you exposed but all your family back home. You should understand that keeping silence is not against you, it is just to survive.

But the little art of kindness you show to me in the street is also something very big. Like the hot tea you always give.

So I couldn't run from you because I'm depending on the hot tea you bring. This is not how to build the trust but this is how we start to relay on you.

*Je craignais les travailleurs sociaux car on m'avait dit qu'ils étaient contre nous. Ce dont nous avons le plus peur, c'est de la police et on croit (c'est ce qu'on nous dit), que les travailleurs sociaux et la police travaillent ensemble. On a peur que les travailleurs sociaux, avec la police, nous renvoient au Nigéria. Quand on voit la police, on court. Quand on voit les travailleurs sociaux, on ne court pas comme ça mais on ne parle pas. Moins ils en savent sur nous, meilleur c'est pour ta sécurité. Enfin, c'est ce qu'on pensait. On veut juste préserver notre vie du risque de déportation et des problèmes. Plus tu parles,*

*plus tu t'exposes. Si quelqu'un te voit en train de parler avec un « social », tu t'exposes à des problèmes. Et ce n'est pas seulement toi qui t'exposes, mais toute ta famille au pays. Vous devez comprendre que le silence n'est pas dirigé contre vous, mais qu'il nous permet de survivre.*

*Mais la petite touche de gentillesse que tu m'as montrée dans la rue était quelque chose de vraiment important. Comme le thé chaud que, toujours, tu me donnais. Donc, je ne pouvais pas m'enfuir car je dépendais de ce thé chaud que tu nous donnais. Ce n'est pas comme ça que se construit la confiance, mais c'est comme ça que nous avons pu compter sur toi.*

Quand j'ai rencontré Esohe, c'était dans la rue en fin d'année 2016. Je l'ai vue quelques fois et mes collègues aussi. Il faisait très froid cette année-là. Elle venait prendre le thé furtivement. Elle parlait peu et donnait des pseudos différents à chaque fois. Elle était polie. Très polie mais très fuyante. En nous donnant tous ces pseudonymes différents, elle nous donnait un indice de taille : elle devait cacher son identité. Et se cacher signifie par extension avoir peur d'être vue, d'être identifiée. Et les filles qui ont peur de nous, sont des filles qui ont des consignes et des informations avant même qu'on les ait rencontrées. C'est important. Nous savons déjà qu'il va falloir redoubler d'efforts et multiplier les rencontres dans la rue. Redoubler de sourire, de chaleur et de réassurance.

Nous devons avancer avec beaucoup d'humilité et surtout, surtout, gagner progressivement du terrain à petit pas. Ne pas poser trop de questions, ne pas froisser, ne pas effrayer.

The fear comes from different ways but it's very powerful inside yourself. Except from the sware wich is the high level of the fear we also have some "funny" beliefs. Today I can say that it's funny but when I came new, it was not funny.

We are watching to much American movies. With the FBI American program and things like that we really believe that police is very powerful and that they can find you wherever you are with the camera. So we try to hide our faces, our names, and everything we can.

We are naive. We have the strong believe that police is at the highest level of investigations and that they wanted to deport all off us back to our country.

The fear also came form the trip from Lybia to France. It made me realise that you can not trust any human beings.

Because I survive it, that is why I will not let anybody deport me back to Nigeria.

*La peur vient de différents endroits mais elle est très puissante à l'intérieur. Hormis le serment que vous avez passé avant de partir et qui est le plus haut niveau de peur, on a d'autres plus petites et drôles de peurs. Aujourd'hui, je peux en rire mais quand je suis arrivée, je ne trouvais pas ça drôle.*

*Nous regardons trop de films américains. Avec les programmes sur le FBI et les choses comme ça, on croit vraiment que la police est très puissante et qu'elle peut te retrouver n'importe où grâce aux caméras. Donc on essaye de cacher nos visages, nos noms, tout ce qu'on peut. Nous sommes naïves. Nous pensons vraiment que la police est au plus haut niveau d'investigation et qu'elle veut toutes nous déporter dans notre pays. La peur vient aussi de notre voyage et de notre passage en Lybie. Cela m'a fait réaliser que je ne pouvais faire confiance en aucun être humain. Mais, parce que j'ai survécu, je ne laisserai personne me déporter au Nigéria.*

Un jour de janvier 2017, j'ai reçu un appel de la Gendarmerie de Nice. Ils travaillaient sur une affaire et recherchaient des victimes dans la rue. Il y avait un article dans le Nice matin. Les gendarmes nous ont contactés pour nous demander de retrouver d'autres victimes potentielles. Ils nous ont confié qu'ils n'avaient pas de lien avec le public et qu'il était difficile pour eux d'établir le contact.

Nous avons donc profité d'une maraude pour commencer les recherches et questionner les jeunes femmes sur le territoire. L'article du Nice Matin était un support neutre que nous avons utilisé pour ne pas, une fois de plus, attiser la peur.

C'est alors que nous avons de nouveau croiser le chemin de « Gold ». Elle était au milieu d'un groupe. Elle s'est désignée en levant le doigt. Cette image est gravée à jamais dans ma mémoire. Le temps s'est suspendu. A ce moment précis, vous le professionnel, vous savez que vous n'avez pas le droit à l'erreur, que ce doigt pointé en l'air est une main tendue vers vous. Ce n'est pas encore la confiance, c'est le lien. Esohe venait de nous ouvrir la porte.

Celina and Patricia ask me to come to the association, but I refused. I didn't want anybody to see me in the association. She gives me a phone number to called and she propose me to talk about this later. When I called her to said that I didn't want to go to police station she promises me something. She told me that she will follow me to police station and she guarantee me that they will not ask me any question concerning my madam or the way I come to Europe.

She gives me appointment outside. She drives me to the police station. I was scared but everything was just as she said. The trust start to grow.

*Céline et Patricia m'ont demandé de venir à l'association, mais j'ai refusé. Je ne voulais pas que quelqu'un me voie à l'association. Elle m'a donné un numéro de téléphone à appeler et m'a proposé de parler plus tard. Quand je l'ai appelée pour dire que je ne voulais pas aller au poste de police, elle m'a promis quelque chose. Elle m'a dit qu'elle allait venir avec moi au poste de police et elle m'a garanti qu'ils ne me poseraient aucune question sur ma madame ou sur la manière dont je suis arrivée en Europe. Elle m'a donné un rendez vous à l'extérieur. Elle m'a conduite au poste de police. J'étais terrifiée mais tout s'est passé exactement comme elle l'avait dit. La confiance a commencé à grandir...*

Quand vous mesurez ce que coûte cette confiance, quand vous savez que ce lien est fragile et précieux, vous savez aussi que la suite vous incombe. Et qu'il faut être là. Être là passe par des choses simples mais capitales :

- Se rendre très disponible : par téléphone à n'importe quel moment. J'ai pris le téléphone du service pendant les semaines qui ont suivi.
- Être présent avec l'autre. L'accompagner physiquement
- Garantir sa sécurité. Ne pas l'exposer davantage.

Avant d'emmener Esohe à la Gendarmerie, j'ai donc posé une condition, j'ai demandé une garantie aux Gendarmes : ne poser aucune question sur le proxénétisme et les conditions d'arrivée en France. C'est ainsi que nous avons commencé à établir un lien encore ténu. J'étais là quand elle avait besoin, dans le respect des règles qu'elle avait fixées pour notre relation, pour ne pas casser son équilibre, pour ne pas la mettre davantage en danger.

Nous avons revisité les fondements de la loi 2002-2.

Puis, elle est venue à l'association une fois. Pas pour me dévoiler son histoire mais pour effectuer une démarche. Elle se cachait en montant les escaliers, refusait d'attendre dans la salle collective et parlait à voix basse lors des entretiens. Esohe ressortait des locaux par une porte dérobée. Elle est venue deux, trois, quatre fois, sur la pointe des pieds, dans le secret... Puis, elle a du partir dans une autre ville mais nous avons gardé le contact par téléphone.

I knew from that time that I have somebody on my back. In case something happened to me,

she is on my back. If it's with my madam or somebody else, she's here to protect me. And I started to understand that what I fear at the beginning was not true. That you was not here to deport me but to help me. And from there everything start to develop. I also started to understand that maybe the people who give me fake information have something to benefit from my fear and my ignorance.

But even if you trust somebody, you can not tell her everything. Because the social is not here to resolve all your problems. Each girl have to make her own work, her own part of the job. We have to grow, to understand how things are working in this country.

First you need to take informations, to try to read, to understand the life around you.

This part takes time. That is why you should be very patient with us. That is why also it take me more than one year and a half to talk with Celina about my madam and the problem shed did to me. I needed this time and maybe some girls need more time again. It was the time I need to understand, to take decision for myself, to ask for another type of help.

*J'ai su, à ce moment là, que j'avais quelqu'un derrière moi. Si quelque chose m'arrivait, elle serait avec moi. Si c'était avec ma madame ou quelqu'un d'autre, elle serait là pour me protéger. Et j'ai commencé à comprendre que la peur que je ressentais au début n'était pas fondée. Que tu n'étais pas là pour nous déporter mais pour nous aider. Et j'ai commencé à comprendre que peut être les gens qui me donnaient de fausses informations avaient quelque chose à tirer de ma peur et de mon ignorance. Malgré tout, même si tu fais confiance à quelqu'un, tu ne peux pas tout lui dire. Parce que les « social » ne sont pas là pour résoudre tous tes problèmes. Chaque fille doit faire son propre travail, sa propre part du boulot. On doit grandir, comprendre comment les choses fonctionnent dans ce pays. Premièrement, tu dois prendre les informations, essayer de lire, de comprendre la vie autour de toi. Cette partie là prend du temps. C'est pour cela que vous devez être patients avec nous. C'est pour cela que ça m'a pris plus d'un an et demi pour parler avec Céline de ma madame et des problèmes qu'elle me causait. J'avais besoin de ce temps et peut être que certaines filles ont besoin d'encore plus de temps. C'était le temps dont j'avais besoin pour comprendre, pour prendre une décision pour moi-même, pour demander un autre type d'aide.*

Mois après mois, ou plutôt années, Esohe a déplacé cette confiance établie dans une relation duelle vers une confiance plus collective. L'institution, mes collègues, sont peu à peu entrés dans la sphère. Et Esohe a eu envie de partager son expérience avec les autres jeunes

femmes. En s'émancipant, elle a eu le désir très fort de transmettre, d'aider, de faire tomber les peurs des autres. Elle a demandé à intervenir bénévolement à l'association. Et la peur s'est inversée. L'équipe a montré des résistances, des craintes. Peur pour elle, peur pour nous aussi. C'est à nous qu'il a fallu du temps...

Today, me and some girls are working on a program at the association. The name is « knitting against human trafficking ». It's a way to bring the girls closer so they can trust each others. We wanted to show to everybody that we have capacities and skills.

*Anjourd'hui, quelques filles et moi travaillons sur un programme à l'association. Le nom, c'est « tricoter contre la traite d'êtres humains ». C'est une façon de rapprocher les filles et de faire en sorte qu'elles se fassent confiance. Nous voulions aussi montrer à tout le monde que nous avons des compétences et des talents.*

Je ne peux pas terminer cette intervention sur la confiance sans citer ces phrases du petit prince de Saint Exupéry :

« Qu'est ce que signifie « apprivoiser » ? C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie « créer des liens »... Apprivoise-moi ! Que faut-il faire ? dit le petit prince. Il faut être très patient, répondit le renard. Tu t'assoiras d'abord un peu loin de moi, comme ça, dans l'herbe. Je te regarderai du coin de l'œil et tu ne diras rien. Le langage est source de malentendus. Mais, chaque jour, tu pourras t'asseoir un peu plus près. »

Remerciements.

Mme Bressieux, assistante sociale, CADA Les  
lucioles de l'association ALC  
Mme Obazee, ex victime de traite des êtres  
humains



Je suis Frank MARTIN chargé de mission de l'association ARAP Rubis, j'ai plusieurs missions ; une fonction administrative et financière et je vais également au moins une fois par semaine sur le véhicule médico social. Je reçois également des personnes victimes de traite des êtres humains. Chaque personne repérée comme potentiellement victime est orientée vers moi, je peux être accompagné de la traductrice bénévole ou faire appel aux services téléphoniques d'interprétariat.

Sur la confiance, il faut énormément de temps, c'est pour cela que nous allons très régulièrement vers les personnes que ce soit avec le camping car ou via internet. Le lien se fait dans le temps.

Je vais aussi à la commission départementale de parcours de sortie, là aussi, c'est intéressant, l'ensemble des partenaires est présent, on peut avoir le soutien de ces partenaires, par exemple de la DIRRECTE. Cette commission est intéressante, pas seulement pour passer des dossiers mais aussi pour affiner nos liens de partenariat.

Alors, sur les situations que je rencontre de traite des êtres humains, ce que l'on remarque c'est que c'est très long, il faut beaucoup de temps avant que la personne puisse nous dire la vérité. On travaille vraiment sur la confiance, c'est à dire que je prends systématiquement ce que les personnes me donnent, sans jugement, sans dire quoi que ce soit, on prend leur récit, ou parfois, on reprend leur récit, car, souvent ce qui se passe, c'est qu'elles ont déjà fait une demande à l'OFPPRA avec un faux récit donné par les trafiquants. On prend alors ce faux récit pour approfondir les éléments, on les aide à réécrire leur histoire, qui est souvent complètement différente de la première. Il faut de nombreuses rencontres avant d'arriver à cela. J'ai en tête une jeune femme nigériane, depuis 10 ans en France, qui n'a toujours pas de papier. Cela fait seulement un an qu'elle nous a dévoilé qu'elle avait subi la traite pendant des années. Elle a demandé à redéposer un récit à l'OFPPRA. On l'a orientée vers une association qui aide les personnes étrangères dans leurs démarches et quand elle a été voir cette association, elle a redonné un récit qui ne correspondait plus à ce

qu'elle nous avait dit. Elle est revenue me voir avec ce récit et on lui a demandé pourquoi elle n'avait pas donné le même récit. Elle s'est mise à pleurer en disant qu'elle ne pouvait pas parler à des gens qu'elle ne connaissait pas, que c'était compliqué pour elle. On lui a dit que l'OFPPRA ne la protégerait pas sur la base de ce faux récit. On a repris avec elle ce qui s'est passé mais c'est extrêmement douloureux. Souvent les personnes veulent oublier et c'est dur pour elles de dire et de redire ce qu'elles ont traversé, une histoire compliquée à la fois sur le parcours migratoire mais aussi à leur arrivée en France. Et justement toute cette méfiance qu'il peut y avoir par rapport aux policiers, aux travailleurs sociaux, aux personnes qu'elles connaissent. Elles sont souvent aussi très isolées, alors pas complètement parce que les trafiquants sont présents mais ils leur donnent de fausses informations.

Ce qui nous semble important, c'est de laisser la parole libre et de laisser le temps aux personnes de pouvoir nous dire les choses simplement. Après, il nous arrive de dire, quand une personne par exemple nous dit que son père l'a violentée, que, par rapport à l'asile, ça ne nous intéresse pas. On ne cherche que les éléments ayant à voir avec la prostitution et la traite sur le parcours migratoire et à l'arrivée.

Mr Legrand travaille également à ARAP Rubis, on est tous complémentaires à l'association, on s'envoie des personnes suivant leur situation, vous avez vu le médecin ce matin, quand je vois que les personnes sont en difficulté, je peux les envoyer vers elle. Il y a un autre problème quand il y a une demande à l'OFPPRA, souvent les avocats posent beaucoup de questions mais parfois, c'est délicat, c'est un sujet psychologique, donc on réoriente vers d'autres collègues pour une prise en charge globale. C'est important d'être présent et d'être dans une écoute active, pour poser des questions sans être intrusif. Systématiquement, cette écoute active sur le camping car ou à l'accueil nous permet de rebondir sur ce que disent les personnes.

M. Martin, chargé de mission de l'association  
ARAP Rubis

Je voudrais remercier Céline et Esohe pour la qualité de leur intervention car nous y retrouvons tout à fait ce que les équipes de terrain rencontrent au quotidien. Je crois, et mes collègues d'Autres Regards le diraient mieux que moi, j'en suis juste le porte parole, que les liens de confiance se tissent dans le temps et notamment avec la régularité de nos interventions. On va sur le lieu de travail des personnes, et je ne sais pas si nous accepterions que quelqu'un vienne nous voir, alors qu'on travaille sur un dossier ou qu'on a un coup de fil à passer etc.. On s'y autorise entre guillemets pour la bonne cause, mais on garde en tête qu'on va voir les personnes, même si c'est pour leur proposer un service, et qu'on vient les déranger pendant qu'elles exercent leur activité.

Ce que je peux dire aussi, c'est qu'en fonction des communautés, ce n'est pas que les liens de confiance vont se tisser différemment mais les réponses à la question « comment on va passer d'une méfiance a priori vers une confiance partagée ? » diffèrent. Je me suis rendu compte, depuis 15 ans que je suis à Autres Regards, et j'en étais étonné au début, que les travailleurs du sexe que je rencontrais m'ignoraient, ne me parlaient pas, et ne me faisaient a priori pas confiance. Dans la vie de tous les jours, quand on rencontre une personne, on lui fait plutôt confiance a priori et après, on voit si on a raison de garder cette confiance ou pas. Mais, dans ce milieu, avec notamment l'explication des parcours des personnes victimes de traite, on peut se rendre compte que les personnes en disent le moins possible pour pouvoir se protéger et nous, en face, on voudrait en savoir le plus possible pour pouvoir les aider. Et il faut arriver à trouver le juste milieu pour arriver à faire cette rencontre, être dans une écoute active, cheminer à côté, ne pas faire à leur place et les accompagner en fonction de leurs souhaits. Ce n'est pas évident en fonction des communautés. Je me suis rendu compte que, en fonction des régularités de nos visites, les personnes observent, regardent, relâchent un peu la tension, finalement « je ne suis pas vraiment en danger, je peux me confier ». Après, il faut aussi qu'on en ait conscience, on peut se demander comment on se livre les uns les autres, est ce que

la première fois qu'on voit une personne, on va dire tous nos soucis, toutes nos difficultés ? Là, c'est d'autant plus particulier que les parcours peuvent être compliqués, avec des violences subies qui peuvent être physiques, morales, douloureuses. Et on arrive et on voudrait qu'elles se livrent. Je pense qu'on ne le fait pas la première fois qu'on voit son médecin, qu'on va à la sécu ou que sais je encore...on ne livre pas tout. En fonction des rencontres, être avec des personnes qui parlent la langue, ça facilite quand même. C'est intéressant d'avoir des médiatrices culturelles qui peuvent donner plus d'informations et de confiance aux personnes dans la langue qui est la leur. On le voit sur les questions de santé, aller à l'hôpital, comme ça peut être compliqué ou à la police qui peut être dans l'incompréhension du fait que la personne ne dénonce pas le réseau...

Ce lien de confiance est nécessaire pour pouvoir travailler dans l'intérêt des personnes. Il faut avoir en tête que parfois, il peut *ne rien se passer*. Par exemple, à l'accueil. Je sais, ce n'est pas évident pour les accueillants, il se passe toujours quelque chose mais quand on a l'impression qu'il ne se passe rien. Comme le disait Céline tout à l'heure, dans la rue, on n'a pas de dossiers, effectivement, quand on fait un dossier, on peut se poser, faire quelque chose de concret. En revanche, quand on est à côté de la personne, on peut se dire, hou là là je ne fais pas de démarche, il ne se passe rien, qu'est ce qu'il se passe ? Je pense qu'il se crée un lien, peut être tenu au départ mais qui peut gagner en épaisseur des deux côtés pour pouvoir apporter quelque chose. Voilà, c'était un peu pour dire comment on travaille avec les personnes, comment on se rend compte de l'évolution de la confiance, comment les personnes y arrivent progressivement. A Marseille, il y a eu d'abord de nombreuses personnes d'origine maghrébine, le fait de parler la langue a facilité, puis avec les personnes bulgares et ensuite avec les personnes nigérianes. La question de la langue est essentielle. On avait une médiatrice qui parle pidgin et anglais, et c'est toujours le cas. On voit que ces liens arrivent à se tisser dans la continuité et quand on est à côté des personnes pour les accompagner dans tous les aspects de leur vie.

M. Ploton, directeur de l'association Autres  
Regards

Je suis Jimmy Legrand, animateur prévention santé à l'association ARAP Rubis à Nîmes. L'une de mes missions consiste à aller à la rencontre des personnes prostituées sur le véhicule médico-social. Ce qui a été dit se retrouve sur le terrain. Je voulais revenir, pour le contact avec les personnes, sur la posture professionnelle et l'espace d'accueil. Sur l'importance d'être toujours dans la bienveillance mais aussi de leur laisser toujours un espace - leur espace, en ne s'imaginant pas que ça tombe sous le sens. Il faut laisser du temps pour s'approprier, laisser à la personne le temps de s'approprier l'espace. Nous, l'avantage, c'est qu'on a un véhicule qui est assez spacieux. Quand les personnes acceptent de monter, ça permet de créer un espace différent de l'extérieur, un espace où elles peuvent discuter en toute sécurité, ce qui est dit à l'intérieur ne peut pas être entendu à l'extérieur. L'intérieur du camping-car apparaît comme un « lieu sûr », on insiste sans cesse sur le fait qu'on garde toujours le secret, qu'on est dans le non jugement. C'est toujours important de définir l'espace dans lequel elles peuvent venir en toute sécurité.

M. Legrand, animateur prévention santé  
de l'association ARAP Rubis

## Échanges avec la salle

(M. Martin, ARAP Rubis) J'accompagne aussi les personnes vers le dépôt de plainte. Comme on le disait tout à l'heure, c'est important d'accompagner les personnes globalement. J'ai de plus en plus de services qui nous contactent pour des personnes que l'on ne connaît pas, qu'on n'a pas rencontrés dans la rue, qui disent être victimes de traite, migrantes, prises en charge dans les CADA. Sauf que nous, on ne travaille pas selon la même méthode. On travaille sur la proximité avec les personnes, cette proximité fait qu'à un moment donné, elles parlent de quelque chose à partir duquel on peut les accompagner (ex dépôt de plainte). On a par exemple une personne venue à l'accueil, rencontrée régulièrement sur le camping-car, qui voulait faire une demande à l'OFPPRA, elle a accepté de nous donner son récit. Dans ce récit, j'ai pu constater plusieurs éléments qui laissent supposer que ce récit était faux. Sur plusieurs entretiens, j'ai réussi à discuter avec elle et elle est arrivée à dire qu'on lui avait dit d'écrire ce récit. On s'est revu ensuite avec la traductrice Maggy pour reprendre les points. On leur explique qu'on peut dire à l'OFPPRA que le premier récit était faux, et aussi, qu'on peut l'accompagner pour un dépôt de plainte. Ce récit peut être transmis à la police pour base. Il faut savoir que la police ne veut pas des plaintes contre X, ils veulent des noms, des adresses, des photos, des facebook...des éléments concrets pour être sûrs que c'est pas une plainte dans le vide. Car ils n'ont pas d'obligation d'enregistrer la plainte, s'il n'y a pas de faits réels dans la plainte. (Réactions dans la salle sur le droit de déposer plainte). Le but, c'est que la plainte aboutisse à quelque chose. L'objectif est bien de déposer plainte contre une personne ou contre X mais, dans le cadre de la prostitution ou de la traite, l'objectif est d'avoir des papiers donc si la plainte est classée sans suite, les papiers s'arrêtent. On cherche l'intérêt de la personne, c'est à dire avoir une plainte la plus cohérente et détaillée possible pour qu'ils puissent enquêter. En effet, tout le monde peut aller déposer plainte mais si ça n'ouvre aucun droit, c'est problématique. (Réactions sur le jeu de suspicion dont on se fait, malgré nous, les complices. La police qui demande « est ce qu'elle a des preuves, est ce qu'elle dit la vérité ou est ce qu'elle fait ça pour avoir des papiers ? », il y a une crainte de l'appel d'air... continue-t-on à se battre contre cette logique ? J'entends qu'il faut préparer, mais est ce à nous d'évaluer et de juger les critères de

vérité, de faire le boulot de la police ? De l'endosser ?). Oui je suis d'accord, d'ailleurs on accompagne même quand c'est assez vide. Mais notre objectif, c'est d'aider la personne à donner la maximum d'éléments avant qu'elle se retrouve à la police. Alors, je les accompagne systématiquement au commissariat, je reste avec elle pendant l'entretien. Nous, c'est un partenariat car on a un référent Traite des êtres humains. Je suis référent associatif, j'ai un référent à la police, et j'ai un référent à la préfecture au service des étrangers. On est trois référents partenaires et ça fonctionne bien sur notre département. Le référent de la police est très à l'écoute, il nous dit parfois qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments mais qu'ils vont quand même prendre la plainte. Elle risque d'être classée sans suite. Ils transmettent les informations à l'OCRETH, service spécialisé sur toute la France, qui lutte contre la traite des êtres humains et qui fait des rapprochements entre les informations récoltées partout en France.

(M. Ploton, Autres Regards) Ce n'est pas faire le boulot de la police, mais c'est une question d'intérêt et de crédibilité. C'est souvent l'enjeu de l'administration qui a, a priori, une méfiance vis à vis des récits des personnes. On ne leur fait pas confiance a priori. Si 50 personnes ont quasiment le même récit, ça décrédibilise l'ensemble. Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas que la personne dépose plainte mais c'est faire en sorte qu'il y ait certains éléments remarquables qui les distinguent. Souvent, ces éléments y sont mais le formatage est fait de telle manière qu'elles donnent toutes le même discours. Faire le travail pour revenir à de la singularité, à une histoire différente. Il y a des ressemblances mais il faut faire ressortir les particularités. On entend qu'il faut travailler avec la police en bonne intelligence, on n'est pas la police, chacun à sa place. On fait avec ce que la personne nous dit, elle se déclare mineure, pour nous elle est mineure, c'est à eux d'enquêter.

(M. Hauvuy, ALC Nice) Je pense que la question de la confiance s'applique aux inter-institutionnels, aux inter-associatifs, Les mêmes projections, les mêmes préjugés s'appliquent dans les deux sens. Des services de police vers les travailleurs sociaux et vice versa. C'est vrai aussi pour la justice. On a eu la chance d'organiser une formation inter-disciplinaire où pendant 5 jours, des personnes ont pu découvrir ce qu'est l'inter-professionnalité. Deux scénarii de traite des êtres humains ont été joués, et je

pense qu'après 5 jours ensemble, le niveau de méfiance a largement baissé. La difficulté, c'est que, bien souvent, ce sont des relations interpersonnelles. Il suffit que la personne s'en aille pour que tout soit à refaire. Sur la région PACA, on a mis en place un protocole avec policiers, magistrats, gendarmes, associatifs, on voit que, même si c'est sous la responsabilité du procureur général, c'est conditionné par les relations de connaissances partagées. Il faut aussi qu'on trouve des moyens d'entretenir cette relation régulièrement. Sans l'apport des uns et des autres, on n'y arrive pas. On ne peut pas être des enquêteurs, des justiciers...

(Mme de Montvalon) C'est une question que je trouve très compliquée. Lorsqu'on défend des dossiers, des personnes, on n'est pas forcément dans une réflexion sur l'ensemble du système. Or, lorsqu'on est une association, la question de la confiance se joue par rapport à la crédibilité de l'association. Or, pour être crédible devant les tribunaux, pour qu'une attestation d'une association soit perçue comme crédible, notamment par les juges de la CNDA, il faut être en capacité de trier ces dossiers. J'ai fait un travail d'analyse sur une centaine de décisions de la CNDA entre 2011 et 2014. On voit que les associations qui font des attestations systématiques, sont perçues comme des associations dont la parole n'est pas crédible. Attention, on n'est pas dans le vrai ou le faux, mais dans l'évaluation de la crédibilité des associations. Celles qui sont vues comme crédibles sont celles qui ne font pas toujours des attestations. Ce qui nous met, nous en tant qu'associations, dans un dilemme pernicieux. Pour qu'on puisse bien défendre les dossiers que l'on présente, on se retrouve parfois à faire un jeu qui va à l'encontre de nos valeurs. Par rapport à des critères que nous n'avons pas définis, des critères de vulnérabilité ayant trait à la victime idéale - la victime utile (celle qui non seulement contribue à une enquête de police mais la fait aboutir !), on se retrouve à faire vivre et à essayer de faire entrer les personnes dans ces catégories. On se retrouve souvent piégés, je n'ai pas de solution, dans le sens où on contribue à rentrer dans ce jeu là. Je pense qu'on n'y échappe pas.

(M. Martin, ARAP Rubis) Elle a raison sur ces attestations, on est toujours très embêtés avec ça. On fait des attestations très différentes selon les personnes, selon où elles sont suivies et comment elles sont suivies. S'il y a des

personnes qu'on n'a vues que 3 fois, on ne va pas dire qu'on les a vues 10 fois. Quand ce sont des personnes qu'on suit depuis 10 ans, on peut faire une attestation plus détaillée, d'une page, qui explique la situation et l'accompagnement mis en place. On fait ces certificats sur la demande de la personne et de son avocat. Parfois on fait des attestations en se demandant à quoi ça sert. Dire qu'on l'a vue deux fois et qu'elle réfléchit à un dépôt de plainte, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas suffisant pour la CNDA. Elle demande maintenant que les personnes soient suivies régulièrement par des associations, par des binômes de professionnels. Ça fait un peu injonction d'accompagnement. On ne peut pas dire aux personnes « allez voir la psychologue, etc. » et en plus, il y a des personnes qui ne ressentent pas le besoin d'en parler dans l'immédiat.

(Mme Gavalda, CHRS L'Espelido) Je m'interroge pour pouvoir accompagner les personnes qui font des demandes d'asile en CADA. Je voudrais avoir votre éclairage sur le psycho traumatisme et l'accès aux soins de ces personnes. Certaines sont dans l'incapacité de parler et doivent faire face à l'injonction de l'OFPPRA ou de la CNDA, qui sont par ailleurs très suspicieuses : qu'en est il de l'accompagnement au niveau de la santé mentale pour que les personnes puissent se sentir mieux et regagner la confiance en l'autre et en elle même ?

(Mme Obazee) La phrase est longue, je suis morte (rires). Quoi qu'il se passe dans ma vie, quoi que j'ai vécu, vous n'allez pas le voir sur mon visage. Ce que tu as passé, tu ne peux pas l'oublier, ça ne peut pas partir. Pour certaines personnes, il faut juste l'enterrer, l'oublier. Pour moi, il faut que je trouve à me distraire. Chaque personne a ses propres ressources, sa propre manière de réagir. Quand je ne trouve pas le sommeil, je me lève et je regarde la télévision. Je suis fatiguée de pleurer et de penser, j'ai peur d'avoir un arrêt du cœur ou une tension artérielle forte, j'essaie de regarder devant. Je ne veux plus du stigmatisme de la prostitution. Monter sur cette estrade demande beaucoup de confiance en soi, de force, d'espoir et... d'encouragements de la part de ma mère et de ma travailleuse sociale (rires).

- Rencontrez vous des mineures ?

(M. Martin, ARAP Rubis) Sur la prostitution, on

a des mineures étrangères ou françaises. Généralement, les trafiquants les empêchent de dire qu'elles sont mineures en leur disant que si elles disent leur minorité, elles seront renvoyées dans leur pays. Certaines, on s'aperçoit qu'elles sont jeunes, on explique la loi en France, qu'elles seront protégées par l'ASE et la justice. Il arrive qu'elles disent leur minorité, notamment je pense à des jeunes nigérianes. Je sais que le Bus des femmes recevait, à un moment, beaucoup de mineures nigérianes. Souvent elles nous disent après qu'elles sont arrivées mineures. Elles ont tellement de mauvaises informations transmises par leurs proxénètes qu'il nous faut beaucoup de temps pour qu'elles écoutent et entendent les informations qu'on leur transmet. Nous ne rencontrons pas de jeunes hommes. A Nice ?

(Mme Bressieux, ALC) Oui, effectivement, on a eu une vague il y a deux ans de très jeunes filles qui se déclaraient majeures mais dont d'autres victimes nous confirmaient la minorité. Nous avons fait une trentaine d'informations préoccupantes pour que ça ne reste pas dans l'ombre. Certaines jeunes femmes ont été placées, d'autres ont été déplacées par les réseaux. Cette question importante met en jeu la protection de l'enfance et le fait que la prostitution des mineures est illégale ; nous avons le devoir de les signaler et de faire, en parallèle, ce travail d'approche pour les amener à accepter la protection, la mise à l'abri. Et ensuite travailler avec les foyers, car le reste de la route est longue. Qui dit placement, ne dit pas nécessairement émancipation, il peut y avoir encore beaucoup de choses qui se passent. C'est aussi un gros travail d'information et de sensibilisation auprès de nos collègues qui ne connaissent pas du tout cette problématique, qu'ils n'avaient que partiellement abordée. On a fait un travail d'information et de formation auprès des professionnels de l'ASE, des administrateurs ad hoc pour mettre à profit ce temps de protection.

(Mme Jourdan, CEF de Nîmes) La majorité sexuelle en France est de 15 ans.

(M. Martin) La prostitution des mineures est illégale et doit être systématiquement prise en charge par l'ASE. En effet, dans le cadre de relations sexuelles consenties, c'est 15 ans.

(Mme Jourdan) Nous sommes confrontés dans le CEF à des formes de prostitution qui se disent consenties. Des mineures qui disent que c'est

leur plaisir, etc.

(Réactions dans la salle) Attention, la question du consentement ne se pose pas dès lors qu'on parle de prostitution des mineures. Si un mineur dit qu'il se prostitue, il faut immédiatement faire un signalement. La suspicion d'un travailleur social ne peut pas donner lieu à une information préoccupante.

(M. Bollet-Hote, Association L'embellie) Aujourd'hui, quand on rencontre une jeune femme nigériane, on pense souvent prostitution. On nous oriente aussi des jeunes femmes qu'on soupçonne de se prostituer. C'est comme si on pensait Nigéria = prostitution. J'aimerais poser la question à Esohe si c'est fondé ou pas. Y a-t-il des femmes nigérianes qui voyagent différemment, qui ne se retrouvent pas dans ces logiques ?

(Mme Obazee) Certains viennent pour étudier. Mais on porte cette étiquette car vous connaissez beaucoup de personnes du Nigéria qui se prostituent.

(M. Bollet-Hote, Association L'embellie) C'est vrai que c'est problématique, ça peut nous arriver de monter des dossiers pour la CNDA et si la personne du Nigéria ne mentionne pas la prostitution, elle risque d'être perçue comme une menteuse. Cette cible posée sur les personnes nigérianes colle à cette communauté et ça pose problème. J'ai bien conscience que toutes les personnes venant du Nigéria n'ont pas nécessairement un lien avec la prostitution.

(Mme Obazee) Le fait que les personnes ne parlent pas de prostitution ne change rien. Quand tu vas à l'OFPPRA, tu essaies de dire tout ce qu'ils attendent de toi et, malgré tout, tu devras aller devant la cour. Même si on ouvre le livre et si on dit tout, l'OFPPRA refuse aussi. La vérité ne suffit pas. True is not enough. Je pense qu'ils doivent nous donner une chance d'être plus que seulement des prostituées nigérianes.

(M. Terrier, Autres Regards) Merci de votre intervention et d'avoir partagé l'intimité de ce que vous avez vécu ensemble. J'ai une question - pour être sensible en faisant du travail de rue aux petits moments où il y a une accroche de lien : Qu'est ce qui a fait qu'à un moment donné vous avez basculé et fait confiance en cette professionnelle qui était là ?

(Mme Obazee) D'abord, je ne fais toujours confiance à personne (rires). Premièrement, sur la confiance, c'est comme un jeu, ou tu perds ou tu gagnes. Pour chaque personne, c'est différent. Pour ma part, il doit y avoir quelque chose qui crée le lien entre le travailleur social et moi. Quand je suis arrivée, en novembre 2016, il faisait très froid. Je n'avais jamais expérimenté ce genre de froid. Je devais aller travailler dans la rue le soir et n'avais l'autorisation de rentrer qu'après 6 heures du matin. Et si je n'avais pas ramené assez d'argent, je ne pouvais pas rentrer à la maison, je devais rester dehors. Quand tu es dans la rue, même si tu pleures, il n'y a personne qui te regarde. Le fait que je ne parle pas français rendait aussi plus difficile de communiquer avec qui que ce soit. Quand j'ai rencontré Céline au moins 3 fois, elle ne m'a posé aucune question, seulement donné du thé chaud et c'est ce dont j'avais besoin. C'est aussi un conseil que je pourrais donner aux travailleurs sociaux, ce n'est pas de questions dont nous avons besoin à ce moment particulier. Si vous posez des questions, on va s'enfuir. Parce qu'elle m'a donné ce dont j'avais besoin, j'ai pensé que je pouvais compter sur elle. Quand elle est venue pour parler de l'accident, j'ai juste levé mon doigt mais un petit peu, j'avais déjà un lien, un petit peu de confiance. C'est ensuite qu'on a pu laisser grandir ce lien. Que les choses se passent comme elle a dit que ça se passerait, c'est aussi un élément important. Quand vous nous dites quelque chose, il vaut mieux que ça se passe et le garantir à 100%. Si ce que tu avais promis arrive, la confiance augmente. C'est comme ça que ça a marché avec Céline.

(Mme Peirotti, Autres regards) Par rapport à cette question que toutes les personnes du Nigéria sont en lien avec la prostitution, je pense que c'est notre problème, d'arrêter la suspicion. Croire ce que la personne dit, ce n'est pas à moi d'aller chercher une vérité qu'elle n'a pas envie de dire ou peut être que c'est vraiment ce qui arrive. C'est un travail que nous devons faire sur nous, comment arrêter cette suspicion sur tout et tous. J'aimerais en savoir plus sur le programme que vous avez développé dans votre association.

(Mme Obazee) On n'a pas trouvé le nom parfait car nous n'avons pas eu assez de suggestions. Comme ce qu'on fait ensemble, c'est tricoter, nous avons appelé Tricoter ensemble pour guérir de la traite des êtres humains. Il n'est pas juste question de tricoter, mais c'est aussi de

pouvoir attirer d'autres filles pour faire quelque chose ensemble. Une des choses que j'ai apprises c'est que la madame va toujours essayer de monter les femmes les unes contre les autres. Quand les femmes se battent, c'est plus facile d'être dans le contrôle. Avec ce programme, j'espère qu'on va être beaucoup plus proches. C'est aussi pour montrer qu'on sait faire autre chose, évidemment on sait faire beaucoup d'autres choses que le tricoter...J'espère qu'on va pouvoir en vendre pour aider des filles dans des situations pires que la mienne aujourd'hui. En Afrique, on n'obtient rien gratuitement.

(Mme Bossane, L'appart Althéa) par rapport aux liens de confiances, on entend en entretiens individuels, qu'elles n'ont plus confiance envers d'autres femmes nigérianes. Comment avez vous fait pour que d'autres femmes vous rejoignent ? Comment en avez vous parlé autour de vous ?

(Mme Obazee) Premièrement, il n'y a pas que des femmes nigérianes, il y a des femmes d'autres nationalités. Et je n'ai pas fait le groupe. Ceux qui ont constitué le groupe, c'est l'association ALC et c'est eux qui ont amené les personnes à se réunir. L'été dernier, je me souviens qu'on ne se faisait pas confiance, mais ils nous ont emmenés partager un repas. On a juste rigolé, on ne s'est pas posé de questions, on était ensemble pour rire et partager un moment. Chaque travailleur social rencontre plusieurs personnes si chaque personne amène quelqu'un, ça y'est on a un groupe. Chacun vient pour des choses différentes, on fait quelque chose ensemble et ça se passe.

(Mme Bressieux) ça se construit au fil du temps, des actions qui mettent moins en avant le focus traite des êtres humains. Passer des temps ensemble informels, sans questions, où travailleurs et bénéficiaires sont sur un pied d'égalité, progressivement, on a fait un projet européen avec le travail autour de scénarios sur la traite des êtres humains, on pouvait partager des expériences qui n'étaient pas les siennes ; on introduit progressivement sa propre histoire au niveau auquel on veut bien l'affirmer.

(de la salle) Dans votre présentation, vous avez parlé de croyances un peu magiques que vous prenez avec plus de distance, comment vous avez travaillé cette question là ?

(Mme Obazee) En fait, drôle - ce n'est pas le mot, ce sont des choses auxquelles on croit et ce

n'est pas drôle.

(Mme Bressieux) Je pense qu'Esohe faisait référence au vaudou, à une peur puissante et pas drôle et aussi à d'autres peurs peut être moins puissantes et plus drôles. Elle différencie le serment vaudou par rapport à d'autres croyances qui ont évolué.

(SPADA Issue Gamme de Montpellier) On est le tout premier service où passent les personnes qui font les demandes d'asile. Depuis mars 2019, on est frustré, car on le sait, il faut du temps pour que s'établisse la confiance, or aujourd'hui, on ne l'a plus ce temps. Immédiatement, après le dépôt du dossier, il y a convocation. J'ai envie de vous dire, pour les personnes qui ont l'occasion de nous orienter des personnes, qu'il serait bien de travailler en amont le récit ou alors le travailler ensemble. On ne peut pas tisser cette relation de confiance.

(Mme Bressieux) Avec la temporalité de la demande d'asile, il est très compliqué de composer quand une personne doit étayer son dossier au maximum. On a été paradoxalement aidé avec le Dublin. La temporalité administrative est souvent en conflit avec la temporalité des personnes. En tant que travailleur social, il faut composer avec la première sans pour autant devenir des agents oppresseurs. C'est très complexe à manipuler. Quand on a 21 jours pour constituer un dossier, on se dit qu'on a encore la possibilité, après, d'ajouter des pièces. C'est une course contre la montre. Après, on se dit toujours que chaque personne est différente, chacun a son rythme. Il faut du temps aussi pour informer, comprendre les enjeux, ce que ça peut apporter, comment ça marche, pourquoi il faut dire ça et pas ça, quel est le danger... Il faut évaluer ces questions dans un temps court. C'est une quantité d'informations monstrueuse pour des personnes qui viennent d'arriver. Déjà pour nous c'est complexe...L'avantage qu'on a, dans un service spécialisé, c'est qu'on n'a pas de limite dans le temps. Il y a des personnes qui reviennent après 3 ans, 5 ans. Parfois on perd le contact, elles sont déplacées par les réseaux, on doit composer avec tout ça mais on a l'accueil inconditionnel. A n'importe quel moment, il est toujours possible de réviser, de revenir sur une procédure si la personne s'en sent prête. C'est comme accéder à un soutien psychologique. Le temps qu'elles comprennent, qu'elles se saisissent, ce n'est pas

le nôtre. En fonction du chemin, ça peut venir, peut être pas. On a cette chance de pouvoir jouer là dessus.

Scène 18

Igor et sa femme, quelque part dans les Balkans

LA FEMME – Igor ?

L'Homme sort une craie noire de sa poche et dessine sur le mur, pas très loin de la porte, une deuxième porte.

LA FEMME – Igor ? Ça va ?

L'Homme regarde la femme sans lui dire un mot. Ensuite saisit la pioche et frappe contre le mur. On dirait qu'il veut creuser une deuxième porte, à côté de la première.

LA FEMME – Igor...

L'Homme continue à démolir le mur.

LA FEMME – Igor !!

L'Homme ne répond pas, il continue à démolir le mur

LA FEMME (tendrement) – Igor...

L'HOMME – Oui ?

LA FEMME – Pourquoi t'es rentré si tôt ?

Aucune réponse.

LA FEMME – Ecoute, Igor...

L'HOMME – Oui...

LA FEMME – Qu'est-ce que tu fais ?

L'HOMME – Bah... tu vois bien.

LA FEMME – Non, je ne vois rien.

L'HOMME – Je creuse une porte...

LA FEMME – Mais on en a déjà une...

L'HOMME – Ce n'est pas assez.

L'Homme frappe encore contre le mur.

LA FEMME – Igor...

L'HOMME – Oui ?

LA FEMME – Les maisons, chez nous, c'est fait comme ça.

L'HOMME – Bah, on les a mal faites.

L'Homme recommence à démolir le mur.

LA FEMME – Igor...

L'HOMME – Oui ?

LA FEMME – Une porte, ça nous suffit largement.

L'HOMME – Mais non.

LA FEMME – Et pourquoi non ?

L'HOMME – Bah, parce que...

L'Homme continue son travail acharné.

LA FEMME – Igor...

L'HOMME – Oui ?

LA FEMME – On aura des problèmes de chauffage.

L'HOMME – On va se débrouiller.

LA FEMME – Avec deux portes, on aura de gros problèmes de chauffage. On va dépenser plus. Tu verras.

L'HOMME – Bon, on va dépenser un peu plus. C'est pour ça que je me tue au travail.

L'Homme continue à piocher dans le mur.

LA FEMME – Et puis, ce n'est pas beau.

L'HOMME – Ce n'est pas beau maintenant, mais elle sera une grande belle porte. Plus grande et plus belle que l'autre.

LA FEMME – T'es fou, Igor.

L'HOMME – Je ne suis pas fou. Je veux qu'on puisse tout simplement circuler normalement dans cette maison.

LA FEMME – Une maison c'est pour s'abriter, par pour circuler là-dedans.

L'HOMME – Bon, laisse-moi travailler.

L'Homme continue à creuser le mur.

LA FEMME – Igor...

L'HOMME – Oui ?

LA FEMME – Il y aura aussi des courants d'air, tu verras.

L'HOMME – Et alors ?

LA FEMME – T'as toujours eu des problèmes avec les courants d'air.

L'HOMME – Mais non.

LA FEMME – Mais si.

L'HOMME – De toute façon, on va respirer mieux, tu verras. On aura aussi un peu plus de lumière. Ce sera beaucoup plus sain.

La Femme va chercher une chaise, la pousse vers son mari.

LA FEMME – Igor...

L'HOMME – Oui ?

LA FEMME – Assieds-toi.

L'Homme obéit.

LA FEMME – Raconte-moi : qu'est-ce qu'il y a ?

L'HOMME – Rien.

LA FEMME – Igor...

L'HOMME – Oui ?

LA FEMME – Raconte-moi : qu'est-ce qu'il y a ?

L'HOMME – J'ai été muté.

LA FEMME – T'as été muté ?

L'HOMME – Oui, j'ai été muté.

LA FEMME – Où ?

L'HOMME – Sur un autre chantier. A la frontière. On me demande de transporter des rouleaux de barbelés.

LA FEMME – Pourquoi ?

L'HOMME – Parce qu'on installe des barbelés. Tout au long de la frontière on trace maintenant deux rangées de barbelés. Il y aura du travail pour deux mois. On est une vingtaine de camions-grues à les transporter. Les barbelés sont lourds. Et délicats. On doit les déposer exactement à l'endroit d'où on commence à les dérouler. C'est impressionnant. Et dangereux. Surtout pour ceux qui les déroulent... Ils ont des gants métalliques. Mais ça ne suffit pas. Il y a un gars qui a été blessé. Il a eu une joue transpercée par un fil de barbelé. Je ne sais pas comment il a fait. Les barbelés, on les prend à la gare de Radokza. Elles arrivent de Hongrie. Il paraît que les Hongrois nous en ont fait cadeau. Plusieurs centaines de tonnes. Donc voilà. Ça fait trois jours que je travaille là, à la frontière... Si tu veux je t'emmène faire un tour. C'est à voir. Les clôtures de barbelés sont très épaisses... et très hautes...

Presque impossible à couper, sauf avec une scie électrique. Donc c'est efficace.

LA FEMME – On n'est plus aussi jeunes, Igor...

L'HOMME – Non...

L'HOMME – Mais...

LA FEMME – Oui ?

L'HOMME – Je me demande... Est-ce que ce que je fais c'est un travail comme tous les autres ?

LA FEMME – Hm...

L'HOMME – Est-ce que tu crois, toi, que c'est un travail comme tous les autres ?

LA FEMME – Je ne sais pas...

L'HOMME – Et moi non plus, Maritchka, je ne sais pas...

## Conclusions et réflexions

Quelles perspectives pour les professionnels & pour les usagers ?

**E**tymologiquement, confiance vient du le verbe confier (du latin confidere : cum, « avec » et fidere « fier ») et signifie qu'on remet quelque chose de précieux à quelqu'un, en se fiant à lui et en s'abandonnant ainsi à sa bienveillance et à sa bonne foi. Pour faire confiance faut-il déjà se faire confiance ? Pourquoi la notion de confiance est elle nécessaire et si nécessaire dans le travail de nos associations ?

La confiance induit donc le don de quelque chose de précieux et une certaine garantie. Je te confie une partie de ma vie, de mon intime. Sommes nous dignes de cette confiance ? Quelle garantie nous offre la confiance ?

Les publics auxquels nous nous adressons nous accordent leur confiance parce que nous la leur demandons dans un premier temps.

Fais moi confiance je ne suis pas comme les autres.

C'est bien le travailleur social qui est en demande de cette confiance, pas le public.

Cette demande sous-tend une bonne intention, mais également engage le travailleur social au delà de son institution, du cadre de son intervention : donne moi quelque chose de précieux de toi, de ton histoire, et en retour je te donnerai des assurances : assurance d'une promesse d'une vie meilleure, assurance d'un titre de séjour.... Ces gages, nous le savons, sont de plus en plus difficiles à obtenir et donc à honorer.

On peut dès lors se poser l'hypothèse suivante.

On ne peut rien garantir, rien certifier. C'est en elle que la personne doit avoir confiance, en sa capacité à faire, à entreprendre, à découvrir ses propres facteurs de résilience et de confiance. La première personne à qui elles se doivent de faire confiance, n'est ce pas elles mêmes ?

Certes, les « gentil.l.e.s » que nous sommes sont

là pour atténuer le doute et la méfiance, mais c'est grâce à cet amour de soi, de « son don précieux », qu'elle pourra donner sa confiance. Perdre ou donner, il s'agit bien de la transmission de quelque chose d'importance. Se faire confiance pour faire confiance, c'est un préalable. On ne s'abandonne pas à l'autre sans risque. La confiance apparaît souvent comme un objectif de travail « établir un lien/une relation de confiance » mais également comme un préalable à l'action.

Cette journée nous a permis d'approfondir la réflexion sur cette attitude que constitue en creux la méfiance, tant du point de vue des usagers, que du point de vue des professionnels qui les accompagnent ; le risque étant que, si on ne cherche pas à comprendre les sources de cette méfiance et ses effets sur notre fonction, celle ci contamine la relation d'aide ou de soin.

Nous avons vu, ce matin que la relation d'aide ou de soin s'inscrit dans un contexte politique qui en structure en partie le sens et le déroulement et, s'agissant d'une population dont la légitimité de la présence en France ne cesse d'être discutée, le poids de ce contexte devient crucial.

La méfiance est caractéristique des politiques migratoires actuelles (françaises, européennes et internationales) et du regard porté sur les étrangers qui cherchent à s'établir durablement en France.

Elle nous « brusque » dans nos pratiques, dans notre quotidien, nous travailleurs sociaux mais aussi et surtout les personnes étrangères que nous accompagnons. Il peut nous arriver de suspecter que la femme qui se tient devant nous ne soit pas une « vraie victime », ne dise pas « la vérité », cherche à nous manipuler...

Les femmes que nous rencontrons ont franchi de nombreuses frontières qui mettent à l'épreuve leur confiance : frontière géographique, frontière sociale, frontière administrative et frontières intérieures et pour chacune de ces frontières elles doivent en négocier le passage quotidiennement. Leur quotidien a été ainsi marqué par l'expérience du rejet, de la précarité et de l'instabilité. Et pour franchir ces frontières, elles se lient soit à un réseau de pair soit à l'état et aux institutions si elles acceptent de dénoncer leurs proxénètes ou leurs trafiquants. Dans un cas le résultat est connu, dans l'autre hautement

improbable en partie.

Les personnes qui empruntent cette voie risquent de se couper de leur communauté d'origine, mais également d'une forme de vie sociale en France. Les stigmates de la migration, de la prostitution, sont tels que les personnes taisent ou dissimulent une partie de leur histoire, par mesure de protection de leur vie sociale et de leurs démarches en France.

Si elles reconnaissent savoir ce qu'elles allaient faire en France, leur fonction d'objet, de victime, est alors remise en cause. A l'inverse, « si elles ne savaient pas », ne pas savoir les dégage de toute responsabilité. Elles doivent alors mettre en place des stratégies individuelles qui peuvent s'opposer à ce qui est attendu d'elles : on décrit les femmes nigérianes comme secrètes, mystérieuses, peu communicantes, voire peu coopératives avec les travailleurs sociaux et les services enquêteurs.

Ce comportement peut, pris sous l'angle d'une tentative de dissimulation, les mettre en danger lors de leur passage devant l'Ofpra, la CNDA, vis à vis des enquêteurs mais également du secteur associatif.

Dès lors elles sont dans des enjeux de double contrainte : se confier pour obtenir une protection aléatoire, tout en préservant, par nécessité, une part de secret.

Les associations sont également piégées dans cette double contrainte car en défendant les dossiers, elles participent à la construction de la victime idéale alors que nous savons que nous pouvons aussi être en est face de personnes qui sont de vraies battantes, avec des projets personnels qui dépassent dans leurs aspirations largement ce que nous pouvons leur proposer.

Symboliquement, nous constatons que le droit n'est pas une garantie pour établir une relation de confiance car, souvent, ce qui est permis par la loi n'est pas effectif ou peut être utilisé pour légitimer une restriction des droits du plus grand nombre.

L'après midi, nous avons examiné plus précisément ce qui est mis au travail dans la relation d'accompagnement. La méfiance n'est pas simple absence de confiance, elle a aussi une valeur en soi (c'est une défense développée dans un environnement hostile, une compétence nécessaire à la vie sociale, une stratégie

d'adaptation) ce qui nous permet d'imaginer des manières de composer avec chacune d'elles pour engager la relation. Nous avons bien vu avec les intervenants de l'après midi qu'il est possible de faire à partir de cette méfiance et avec elle pour (re)construire la confiance dans les relations interpersonnelles.

Dans la relation entre le tiers (travailleur social) et la personne qu'elle accueille puis accompagne, on sait que ce lien est fragile et précieux, on sait aussi que la suite nous incombe. Et qu'il faut être là comme le disait Céline Bressieux. Et « être là » passe par des choses simples mais capitales :

- Se rendre très disponible et sortir de la logique du guichet ou des répertoires de partenaires
- Être présent avec l'autre.
- L'accompagner physiquement.
- Garantir sa sécurité.
- Ne pas l'exposer davantage.

Quels sont les messages d'Esohe ?

Chaque personne a besoin de faire sa part du travail, et de prendre le temps. Ce temps est nécessaire pour comprendre, prendre ses propres décisions et trouver d'autres ressources. Les professionnels, eux aussi, ont besoin de temps, pour être repérés, pour se présenter, pour être acceptés. Le temps permet aussi de laver les épures des faux récits, des fausses vérités données par les exploiters, au profit d'informations plus proches de la réalité.

Dans la vie de tous les jours, on se fait à priori confiance ; face à des personnes victimes d'exploitation c'est beaucoup plus difficile et la médiation interculturelle peut nous y aider.

Esohe a su déplacer cette confiance établie dans une relation à deux vers une confiance plus collective. Elle nous a fait un cadeau dont nous mesurons chaque jour avec elle et ses sœurs, la portée et l'importance. Nous en sommes tous très honorés.

Recommandations et réflexions libres :

- Le droit ne permet pas d'instaurer la confiance car son application reste incertaine.
- Augmenter la marge de manoeuvre des unes et des autres et faire en sorte que toutes les personnes puissent vivre dignement dans le lieu qu'elles ont choisi ?
- Et comment peuvent elles se défendre par elles même sans passer par des contorsions administratives (que les associations doivent en partie légitimer) pour retrouver de la confiance

et du pouvoir d'agir ?

Nier le trauma de la traite des êtres humains revient à nier des déterminants qui s'ajoutent à d'autres déterminants, c'est faire l'économie d'une approche individualisée et réduire les personnes à leur présent, en gommant leur passé et en obérant leur futur. Réduire et enfermer la personne à cette seule dimension traumatique et victimaire participe de la même négation de leur projet de vie.

La traite ne concerne pas seulement les victimes d'exploitation sexuelle. Elle concerne toute forme d'exploitation : par le travail, par l'esclavage domestique, par la contrainte à commettre des délits par exemple. Nous retrouvons, dans ces différentes formes d'exploitation, les mêmes ressorts : liens avec la famille, sentiment d'isolement, perte d'estime de soi, relation avec l'exploiteur, honte, stigmaté...

M. Hauvuy, directeur du pôle Prévention  
Hébergement Insertion de l'association ALC

ARAP Rubis tient à remercier toutes les personnes qui étaient présentes lors de cette journée de réflexion. Nous remercions l'ensemble des intervenants :

Madame Gory, attachée parlementaire de Madame Chapelier, Monsieur Lalanne, secrétaire générale représentant Monsieur Lauga, Préfet du Gard, Monsieur Dumas, Maire de Fourques, Madame de Montvalon, sociologue, Maître Belaïche avocat spécialisé dans le droit des étrangers, Docteur Cukier médecin généraliste bénévole à ARAP Rubis, Madame Bressieux, assistante sociale et Madame Obazee, ex-victime de la traite des êtres humains, pour leur témoignage à deux voix, Monsieur Ploton, directeur de l'association Autres Regards, Monsieur Hauvuy, directeur du Pôle Hébergement Insertion de l'association ALC Nice, ainsi que la compagnie de théâtre l'atelier Florentin qui a ponctué la journée de lectures d'extraits du texte « Migraaaants » de Matéi Visniec, donnant une vision acerbe et décalée des politiques migratoires.

Nous remercions également Maître Rochiccioli, Madame Pestre, Madame Kebabza, Madame Bogdanova et Madame Monnet qui s'étaient rendues disponibles pour intervenir et qui ont participé activement à la préparation de ce colloque (et à leur remplacement en raison des difficultés de déplacement !).

Nous remercions également l'équipe salariée ainsi que l'ensemble des bénévoles d'ARAP Rubis mobilisés sur la journée : Madame Benoît, Monsieur Nahidi, Madame Thomas, Madame Milesi, Madame Cazès, Madame Cukier.



## Contact ARAP Rubis – Programme Lutte contre l'exclusion

Tel : 09 82 27 26 00

Courriel : [integration.rubis@gmail.com](mailto:integration.rubis@gmail.com)

8 rue de Beaucaire, 30 000 Nîmes

Permanences d'accueil pour les professionnels sur rendez vous les lundis et vendredis 9h 13h / 14h 18h

Toutes les informations sur :

[www.integration-rubis.fr](http://www.integration-rubis.fr)

[www.arap-rubis.org](http://www.arap-rubis.org)

